

déformés par l'étymologie populaire, d'après *gutta* et *guttur*. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. *κόθων* en passant par un intermédiaire étrusque, *qutun* : le rapprochement avec *guttur* peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale *-rn-* en étrusque.

cyathus, -i m. : coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec *κύαθος*, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies *quiatius*, *cutatus*, *quatius*, dont dérive sans doute *cattia*, attesté dans les gloses, GGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes; cf. M. L. 2434, et *cyathina*, 2433. — Dénominatef : *cyathissō*, -ās (= *κυαθίζω*), Plt.

cyclamen, -inis n. : cyclamen, plante. Emprunt au gr. *κυκλαμίνον* (-voc), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en *-men*, type *grāmen*, *legūmen*, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque *cyclaminos*. Calque latin : *orbiculāris*.

cygnus, -i m. : cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. *κύκνος*, qui a détrôné *olor* et qui est passé dans les langues romanes sous la forme *cienus*, v. fr. *cisne*; cf. M. L. 2435, *cygnos* et *cycinus*. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial : *quid enim contendat hirundo cygnis*, Lucr. 3, 7.

Dérivé : *cygneus* (*quigneus*, Gloss.) = *κύκνεα*.

cydōneum : v. *cotōneum*.

cylindrus, -i m. : cylindre. Emprunt au gr. *κύλινδρος*, effectué par la langue scientifique et par la langue rustique (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre

de formes romanes remontent à **colondra*, c'est-à-dire à une forme influencée par *columna*, cf. Serv., G. 1, 178, *cylindro* : i. e. *lapide tereti in modum columnae*, et les gloses, où *cylindrus* est expliqué par *semicolumnium*, M. L. 2437.

Dérivé latin : *cylindrātus*.

cŷma, **cŷma**, -ae f. : emprunt latinisé (Lucil.), avec changement de genre et passage à la 1^{re} déclinaison, au gr. *κύμα* « *summitas olerum uel arborum* », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation *cima* est fréquemment attestée par la graphie; c'est à *cima* que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2438.

cŷmatium, **cŷmatium**, -i n. : emprunt fait par la langue de l'architecture au gr. *κυμάτιον* « cimaise », M. L. 2439.

cymba : v. *cumba*.

cymbalum, -i n. : cymbale. Emprunt au gr. *κύμβαλον* (Catul., Cic.). M. L. 2441; irl. *cimbal*.

Dérivés : *cymbalissō* (Hemina), -lāris, -lārius.

cymnium : v. *cumnium*.

cyparissus : v. *cupressus*.

cyprum : v. *cuprum*.

cytīsus, **cutīsus**, -i f. (*cytīsum* n.; *quītīsus*, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7) : cytise. Emprunt au gr. *κύτις* (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques : esp. *codeso*, et en toscan *citiso*. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande luzerne; cf. Pline, NH 13, 130.

daeruma : v. *lacruma*.

dactylus, -i m. : emprunt au gr. *δάκτυλος* (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « datte » (*dactilus*, Apicius) et de « pholade, dail », ainsi appelé « *ab humanorum unguium similitudine* », Pline, 9, 184. M. L. 2457; B. W. s. u.

daeculum, -a : GGL I 84, 91; M. L. 2458. Voir *falx*.

daedalus, -a, -um : -am a *uarietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium* (1, 7) *terram, apud Ennium* (Inc. 46) *Minerum, apud Vergilium* (Aen. 7, 282) *Circen, facile est intellegere, cum Graeci δαιδάλεον significant uariare...*, P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (Enn., Lucr., Vg.) au gr. *δαίδαλος* de sens à la fois actif : *natura daedala rerum*, Lucr. 5, 534, et passif : *daedala signa*, id. 5, 145 (= *δαίδαλεος*).

daemōn, -ōnis m. : emprunt au gr. *δαίμων*. Varron n'emploie encore que le mot grec : *κακὸς δαίμων*, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d'« esprit infernal, démon »); c'est ainsi que St Aug. crée *daemonicola*, Ciu. d. 9, 19, et St Jér. *daemoniārius*. Celtique : irl. *demun*, gall. *gevan*. — *Daemoniōsus* semble avoir été créé sur le participe grec féminin *δαμονιώσα*, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en *-sus*; cf. *daemoniacus* à côté de *daemonicus* = gr. *δαμονικός*.

dagnades : *sunt aulum genus quas Aegyptii inter potandum cum coronis deuincire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturiendo adsidue non patiuntur dormire potantes*, P. F. 60, 11. Mot étranger? Cf. *δακνίς* ὀρνέου εἶδος, Hes.

daliuum : *supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Oscorum quoque lingua significat insanum. Santra uero dici putat ipsum, quem Graeci δελαιον, i. e., propter cuius fatuitatem quis misereri debeat*, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. *uestis*) f. : dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.). M. L. 2463 et 2462, *dalmata* « *sabot* » (comme *gallica*).

-**dam** : particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans *qui-dam*; v. *dum*.

dāma : v. *damma*.

damaliō, -ōnis f. : génisse; emprunt latinisé, avec suffixe *-ōn*, au gr. *δάμαλις* (Lampr.). Cf. *dam(m)a*.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de *damascus*, transcription du gr. *Δαμασκός*. Attesté à

D

partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

Damia, **damium** : *sacrificium quod fiebat in aperto in honorem Deae Bonaee, dictum a contrarietate, quod minime esset δαμείσιον, i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos eius damiatrix appellabatur*, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. *Δαμία*, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à *Αδύσητα*, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85; Paus. 2, 30, 4; l'homonymie de *damium* et de gr. dorien *δάμιον* (= att. *δήμιον*) doit être fortuite. *Damiatrix* suppose un verbe dénominatef **damiāre* « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur *damia*, cf. *uindēmia/uindēmiātrix*. Sans exemple dans les textes.

damma (*dāma*), -ae c., mais surtout masculin; féminin dans Hor., C. I 2, 13; le genre masculin a entraîné la création d'une forme *dammus* (*damus*, Not. Tir. 108, 73; cf. M. L. 2466) : daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique : v. h. a. *tām*, ags. *dā*; le breton *dem* provient du fr. *daim*. Diminutifs : *dammula* (Apulée, langue de l'Église), *dam(m)ulus*.

Un rapport avec *domāre* n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être celtique; cf. irl. *dam allaid* « cerf » (*dam* signifiant « bœuf », comme gr. *δαμάλης*, -λη). Cf. *damaliō*.

damnum, -i n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à *lucrum*, cf. Plt., Cap. 327, *ubi... damnum praestet facere quam lucrum, à incrementum*; s'allie à *sumptus* (Ps. Asc., Verr., p. 175), *iacitura, detrimentum*. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l'« amende » (le mot propre est *multa*) ou la peine (*poena*). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre *damnum* et *dare*. L'expression *damnum dare* n'est pas une figura etymologica; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à *damnum facere* « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (*damnum dare*); Ba. 1032, 784, etc.; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As. 182, *neque ille scit quid det, quid damni faciat*; Tru. 81-82, *eadem postquam alium repperit qui plus daret, | damnosiore meo exinde immouit loco*, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre *dō* et *damnum*. Attesté à toutes les époques; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que *damnāre*, M. L. 2467-2468; B. W. *dam*. (et *dommage*) Alb. *dam*, *dem*.

Dérivés et composés : *damnōsus* : 1° qui cause des pertes, coûteux; 2° qui fait des pertes ou des dé-

penses, prodigue; *indemnīs*: sans dommage, indemne (à partir de Sén.); *indemnītās* (Jurisc.); *damnō*, -ās: « *damnō adficere* » (Nonius), cf. Plt., Tri. 829, *nobilest apud homines pauperibus te (= Neptunum) parcere solitum, diuites damnare atque domare*; cf. aussi l'expression *damnāre aliquem uōti (uōtō)*, les formules d'héritage *heres meus damnus esto*; *legatum per damnationem*, et la glose de Non. 276, 18, -are est exheredare. Lucilius *Sat. lib. XI (22)*: ... *hunc Tullius, inquam, | index heredem facit, et damnati alii omnes*. Dans la langue du droit, *damnāre*, usité d'abord dans le sens de « frapper d'une amende », e. g. Cic., Verr. 1, 38, *minoris HS triciens praetorium hominem non posse damnari*, s'est dit ensuite de toute espèce de châtiement: « condamner » (opposé à *absoluō*), d'où *indemnātus* « non condamné » (depuis Plt.), de même que le composé *condemnō* (cf. *condōnō*) créé pour marquer le fait de la condamnation (aspect déterminé). *Damnāre* s'est employé au sens propre comme au sens figuré; dans la langue de l'Église, il a servi à traduire ἀναθεματίζειν; à basse époque, on le trouve au sens de « fermer », e. g. Arat. Act. 2, 111, -are uiam, comme fr. « condamner une porte ». *Condemnō*, dans la langue grammaticale, a traduit aussi ὀφείλω.

Damnō et *condemnō* ont de nombreux dérivés: *damnābilis*, *damnātō*, *condemnātō*, etc.

De *damnō*: irl. *damnaim*, gall. *daoni* (au sens religieux « damner »).

damnificus (Plt., Pall.): qui cause des pertes, d'où *damnificō*, *damnigerulus* (Plt.).

damnās: de la langue du droit, usité seulement dans la formule *damnās estō* « qu'il soit condamné à ». Sans doute forme dialectale de *damnātus* avec syncope de la voyelle brève finale; cf. osq. *Bantius* « Bantinius », omb. *pihaz* « piātus », etc. Hypothèse invraisemblable de Brugmann, I. F. 34, 397 sqq., qui fait de *damnās* un substantif abstrait **damnāt(i)s* « la condamnation ».

On a rapproché gr. δάπτω « je partage », δαπτένη « dépense », δαψιλής « généreux »; le sens est éloigné: les correspondants grecs de *damnum* sont ζήμια, βλάβη, ou φθορά. Le rapprochement avec *daps*, souvent proposé, est indémonstrable; toutefois, l'identité de *damnum* et des mots arm. *tawn*, v. isl. *tafn* est séduisante. Peut-être ancien terme religieux (cf. *damnāre uōti*)? V. *daps*.

dannus, -i m.: « cūrator uici ». Mot gaulois, qu'on trouve dans une inscription des Tréveri, CIL XIII 4228; v. Loth, ap. Rev. celt., 38, 380. Composés: *platio-dannus* « cūrator locōrum », CIL XIII 6776; *arcanto-dan(os)* « cūrator argenti ».

danus: *fenerator uel feneratio* (Gloss.). Emprunt au gr. δάνος? Cf. *danista*, de δανειστής, d'où dérive *danistārius*.

dapinō, -ās, -āre: ἄ. λ. de Plt., Cap. 897, *aeternum tibi dapinabo uictum, si uera autumas*. Emprunt comique au gr. δαπανῶ, avec influence de *daps*: « offrir (en sacrifice) ».

daps, -is f. (souvent au pl. *dapēs*; sg. *dapis* Juvenc.): *apud antiquos dicebatur res diuina quae ftebat aut hiberna sementi aut uerna... Itaque et dapaticae se acceptos dicebant antiqui, significantes magnifice, et dapaticum negotium amplum ac magnificentum*, P. F. 59, 21. Sens premier: sacrifice, cf. Gaius, Inst. 4, 28, *pecuniam acceptam in dapem, i. e. in*

sacrificium impendere. De là, « repas rituel qui suit le sacrifice »: Cat., Agr. 50, 2, *ubi daps profanata comestaque erit*. Le pluriel s'explique par la valeur collective du mot. En passant dans la langue profane, a désigné toute espèce de mets, nourriture, repas; cf. Liv. Andr., Carm. fr. 7, *quae haec daps est?* = Od. α 225, τίς δάψ.

Dérivés: *dapālis*: épithète de Jupiter « à qui l'on offre un sacrifice », cf. Caton, Agr. 132; *dapāticus* (cf. *cēnāticus*); *dapāticē*, cf. plus haut.

Archaïque, conservé seulement dans la langue de la poésie à l'époque impériale.

Mot racine, comme *ops*, mais à vocalisme *a*, populaire. Cf. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire i.-e.*, Ann. sociol., 1951, p. 16 sqq.

Terme de la langue religieuse conservé aussi par les dérivés arm. *tawn* « fête » et v. isl. *tafn* « animal pour le sacrifice ». Un mot parallèle, mais différent, est conservé dans v. angl. *liber* « sacrifice », gr. δέτρον est, peut-être, v. h. a. *zebar* « animal de sacrifice ». Cf. *damnum* et gr. δαπάνη, δάπτω.

dapsilis, -e: abondant, riche. Archaïque et post-classique. Emprunt au gr. δαψιλής avec influence de *daps* et substitution de suffixe.

Dérivés: *dapsilitās* (Paul. Nol.), -er.

dardana, -ae f. (?): nom de plante. Sans doute corruption de *bardana*.

dardanārius, -i m.: spéculateur sur les blés. Mot tardif (Ulpien), dérivé sans doute du nom de la région, *Dardānia*, d'où provenaient les blés. Un rapport avec *danus* est peu vraisemblable.

darpus, -i m.: nom d'un petit quadrupède dans Poem. Silv. Non latin. V. Bertoldi, BSL 32, 149.

daugia: v. *lautia*.

-dē: particule postposée qui figure dans l'archaïque *quam-de*, omb. *pane*, *ponne*, osq. *pan*, *pūn*. Sans doute identique à gr. -δε dans *ode*, *de*, etc. Le -de de *inde*, *unde* peut s'y rattacher, mais admet une autre origine. V. *dē* et *quam et donec*.

dē: particule invariable, usitée surtout comme préposition et préverbe. Ne se trouve plus isolément que dans la locution proverbiale *susque deque glōsē plus minusue*, P. F. 371, 4. En tant que préposition, *dē* accompagne un ablatif et, comme *ab* et *ex*, marque l'origine, l'éloignement, avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas (comme dans gr. κατὰ), nuance bien conservée dans certains composés: *deorsum*, *deicere*, *descendere*, mais qui ne lui est pas nécessairement attachée; cf. Lucr. 1, 788, *a caelo ad terram, de terra ad sidera mundi*; Cic., Fin. 1, 62, *migrare de uita*. Sert aussi à désigner l'extraction: *oleum quod de matura olea fit*, Cat., Agr. 65, 2; et partie prise dans un tout: *ūnus dē multis* « un d'entre la foule » = *ex*, gr. κατὰ (v. *dēbeō*); et dans cette valeur partitive se rencontre là avec le génitif (*ūnus multōrum*), auquel il a de bonne heure tendu à se substituer; cf. *quō dē genere* à côté de *cuius generis*; Sall., Cat. 35, 2, *ex nulla conscientia de culpa*; Cic., Att. 2, 24, 3, *uis de rebus consciunt esse Pisonem*.

Du sens de « en partant de », on est passé à celui de « à la suite de », Plt., Mo. 697, *non bonust somnus dē*

prandio, et au sens moral de « d'après, conformément à », *dē sentiētiā, dē industriā*, qu'on trouve en osque, *dat senateis tanginud* « dē senātūs sentiētiā » (= gr. κατὰ acc.), ou « au sujet de », Plt., Au. 700, *ibō intro ubi de capite meo sunt comitia* (= περὶ et génitif); concurrence par *super* dans ce sens. — Comme on l'a vu à propos de *ab*, la préposition *dē*, forme plus pleine et qui avait l'avantage de commencer par une consonne, a tendu à se substituer à *ab* et à *ex*, tout au moins dans la langue parlée, cf. Thes. V 46, 40 sqq., et a fini par les éliminer dans les langues romanes.

Comme *ab* et *ex*, *dē* a servi à renforcer un certain nombre de particules, adverbess, prépositions, dont certaines apparaissent de très bonne heure: *dehinc*, *deinde*, *désuper*. Cet usage s'est beaucoup développé dans le latin populaire, cf. *deante*, *dēcontrā* (= ἐπέναντι), **dēcrātin* (d'où *dēcrāstinātō*) et *dēmāne* (demain), *dēforās*, *dēforis* (blâmé par Cleonius, GLK V 21, 22), M. L. 2520; *dēinter*, *dēintrā*, *dēintus* (dans), *dēlongē* (= μακρόθεν), *dēmagis* « ualdē magis », Non. 98, déjà attribué aux *antiqui* par P. F. 62, 18: -*pro minus* (l. *nimis*) *dicebant antiqui*; *dēretro*, M. L. 2582; *dēsus*, *dēsutber*, *dēsutbut*, *dēsutiō*, M. L. 2607, *dēsuperne*, *dēsūprā*, *dēsursum* (blâmé par Quint. 1, 5, 38), *dētērās*. Cf. aussi de *ex* attesté dans l'Itala, Matth. 18, 28, et demeuré en roman, M. L. 2514.

Sur *it. da*, rhéto-rom. *dad*, *da*, v. Recueil Niedermann, p. 207.

Dē sert de préverbe dans un grand nombre de composés verbaux, où il marque souvent, comme on l'a vu, un mouvement de haut en bas. Il peut indiquer aussi une action faite d'après un objet: *dēscribō*, *dēpingō*, un déplacement: *dēplantō*, et par suite un changement d'état; il peut aussi, marquant l'éloignement, avoir une valeur privative ou diminutive: *dēargentō* (Lucil.), *dēartuō*, *dēcapitō*, *dēcollō*, *dēficiō*, *dēsūm*, *dēmēns* (cf. *āmēns*), *dēbilis*, *dēdecus*. Il a pu servir à indiquer l'achèvement: *dēbellō* « livrer un combat qui met fin à la guerre », *dēuincō* « vaincre définitivement » (et *dēcepit*?). C'est par là que s'explique le sens de superlatif qu'il exprime, par exemple, dans *dēpererō*, « j'aime à mort » *deamō*, etc. Du reste, dans les verbes comme dans les adverbess, il arrive souvent que le sens de *dē* (comme celui de *ex*) soit affaibli et que le préverbe serve simplement (comme dans les adverbess et les prépositions) à renouveler une forme simple vieillie et usée: *dealbō* (M. L. 2488 a), *deambulō*, *dēargentō* (Vulg.), *deaurō* (M. L. 2489), *dērelinquō* d'après *dēsērō*. Usité de tout temps. Panroman; cf. M. L. 2488. La longue de *dē* est constante. Dans *dēhinc*, *dēin* > *dēin* (monosyllabe), l'abrègement peut être dû à la présence devant voyelle. Mais on peut se demander si le -dē qui apparaît dans *in-de*, *un-de*, en face de *hin-c*, *illim* et *illin-c*, *istim* et *istin-c*, n'est pas une forme brève de *dē*, postposée? Toutefois, cette particule peut être rapprochée du -de de *quandē* (v. *quam*), qu'on retrouve en osco-ombrien et dont le rapport avec *dē* n'apparaît pas.

Pour les dérivés, v. *dēterior* et *dēmum*. V. aussi *dē-nique*.

V. Sommerfelt, *Dē en italo-celtique* (Oslo, 1920); *dē* se retrouve exactement en celtique: irl. *dí*, gall. *dí*-, et ne se retrouve que là. L'osco-ombrien a des formes à vocalisme *a*: osq. *dat* (et comme préverbe: *da-dika-t-*

ted « dédicāuit »), omb. *da-*, préverbe dans *da-etom* « dēlictum » (équivaudrait à lat. **dē-ium*). Sans doute apparenté à *dō* de *dōnec* et *quandō*. — Au contraire, *āb*, *ex* et *au-* ont des correspondants hors de l'italo-celtique.

dēbeō, -ēs, -uī, -itum, -ēre (forme refaite *dehibuisti* dans Plaute, Tri. 426, comme *praehibeō* assez fréquent): proprement « avoir en le tenant de quelqu'un »; de **dē-habeō*, comme *dēgō* de **deagō* « devoir » (*alqd alicui*) (s'oppose à *praebere*); se dit de l'argent (*pecūniam*) ou de tout autre objet. De là: *dēbitum*: « le dû, la dette » et *indēbitus*; *dēbitor* « débiteur », qui s'oppose à *crēditor*, ainsi Cic., Sest. 94, *bona creditorum ciuium Romanorum cum debitoribus Graecis diuisisse*. — *Dēbere* s'emploie également avec un infinitif complément pour marquer l'obligation de faire une chose (cf. *habeō*), e. g. Cat., Agr. 119, *quid facere debeat*, et, dans ce sens, peut être impersonnel, comme *oportet*; ainsi Varr., L. L. 8, 61, *debuisset aiunt... ut aucupem sic pisci(cu)pem dici*. Cf., pour le sens, gr. ὀφείλω. La valeur d'obligation a tendu à s'affaiblir et parfois *dēbeō*, à basse époque, ne sert qu'à former une sorte de futur périphrastique, comme gr. μέλλω, cf. Eugipp., Seu. 31, 4, *oppida in quibus debent ordinari*, ou à introduire une hypothèse, S^t Avit, p. 74, 1, *quae professio sua... etiamsi censentis quod grauari me debeat*; tous sens qui se retrouvent dans le fr. *devoir*. Ancien, usuel. Panroman; cf. M. L. 2490, 2492, 2493, *dēbere*; *dēbita*, -tum, B. W. dette; *dēbitor*.

dēbilis, -e (*dēbil*, Enn., A. 324, comme *famul*): infirme, estropié, débile. Se dit du corps en général (dans la Vulgate trad. κολλός; et correspond à ἀνάπηρος) ou d'une partie, jambe, pied, main; cf. Celse 4, 9, *coarctum dolor hominem saepe debilitat* (= fait boiter); Tite-Live le joint à *claudius*, 21, 40, 9; à *mancus*, 7, 13, 6; etc. Ancien, usuel. Conservé comme adjectif dans quelques formes romanes ou dans le verbe composé *endebile* « harasser » (prov., cat., esp.). M. L. 2491; et *indēbilis*, 4369.

Dérivés: *dēbiliās*, -iō, -āre et ses dérivés.

Composé dont le second terme doit renfermer un correspondant du mot conservé dans skr. *bālam* « force », *bāliyan* « plus fort » et v. sl. *bolii* « plus grand »; gr. βέλτιον, βέλτιστος. Le *b* initial indique un terme populaire; et, en effet, le mot n'est pas védique; il est de ceux que le sanskrit a pris, avec *l*, à des parlars autres que ceux sur lesquels repose le védique le plus ancien.

decānus: v. le suivant.

decem (forme vulgaire *decim*, fréquente dans les inscriptions) indécl.: dix. Nombre parfait, cf. Vitr. 3, 1, 5, *quem perfectum numerum Graeci τέλειον dicunt, perfectum autem antiqui instituerant numerum qui decem dicitur*; c'est-à-dire fin de série dans la numération décimale. De là, exprime une idée de grande pluralité, e. g. Plt., Ba. 128, *si decem habes linguas*, comme *decem milia* (= μυρία) exprime un grand nombre indéfini. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2497.

Dérivés: *decumus*, puis *decimus* (pour le vocalisme, cf. *optumus*, *optimus*): dixième; *decurna*, *decima* f.: dime, M. L. 2503, gall. *degym*; *decimō*, -ās: déci-mer (δεκατέω, δεκατόω) et ses dérivés, *ēdecimō* « choisir, trier » (Macr.); *decimārius*.

De *decuma*, -mō proviennent : v. sax. *dēgmo*, v. h. a. *tēhhamōn*, *tēhmon*.

decimānus (*decu-*) : 1° *decimanus appellatur limes qui fit ab ortu solis ad occasum, alter ex transuerso currens appellatur cardo*, P. F. 62, 25. L'origine de ce sens est expliquée dans Grom., p. 367, *limes qui pro eo quod formam X faciat decumanus est appellatus*; 2° *decumana oua dicuntur et decumani fluctus, quia sunt magna. Nam et ouum decimum maius nascitur, et fluctus decimus fieri maximus dicitur*, P. F. 62, 27. Le sens de « très grand » vient sans doute de ce que l'on choisissait, pour offrir aux dieux, le plus gros des dix œufs, etc., ou de ce que l'objet arrivant à la fin d'une série de dix héritait de l'idée de grandeur contenue dans le nombre; 3° de la 10^e cohorte, d'où *porta decumāna*, substantivé; *decumānus* : percepteur de la dîme (pour la forme, cf. osq. de k m a n i u s, de la dédicace d'Agnone; sens mal déterminé).

decius : attesté comme nom propre *Decius*, osq. *Decis*; *decies*, (-ēns) : dix fois.

decānus (bas latin) : chef d'un groupe de dix hommes (fait d'après *primānus*, etc., avec influence du gr. δέκα?), désigne, par suite, toute espèce de dignitaires civils, militaires ou religieux, en particulier le « doyen », cf. M. L. 2496 et *decānia*, M. L. 2495; *decānicum* : demeure des dizeniers. V. h. a. *tēhhan*, b. all. *deken*, irl. *decan*.

dēni, -ae, -a, distributif : dix par dix (sans doute d'après *nōni*); *dēnārius*, -i (scil. *nummus*) m. : denier; monnaie valant à l'origine dix as et qui conserva son nom quand sa valeur fut passée à seize as. M. L. 2553; v. angl. *dinor*, *dinere*, gall. *dinair*.

december, -bris (scil. *mēnsis* exprimé ou non) m. : décembre. Cf. *september*, *octōber*, *november*; Varr., L. L. 6, 34, *dehinc Quintus, Quintilis et sic deinceps ad december a numero*, M. L. 2498; irl. *decimber*. Dérivé : *decembrius*. *decimātrus* : dixième jour après les ides, chez les Falisques; cf. *quinqūtrus*.

decurēs : *decuriones*, P. F. 63, 8; *decuria* : division du peuple romain, sans doute à l'origine groupe de dix *equitēs* commandés par un *decuriō*, cf. *centuria*, *centuriō*; puis tout groupe de dix : *d. iudicum*, *appariōrum*, *seruōrum*, etc. M. L. 2508; germanique : v. isl. *dekor*, m. b. all. *deker*, etc. De là : *decuriō*, -ōnis m.; *decuriōnātus*, -ūs; *decuriō*, -ās : répartition dans les *decuries*.

Composés en *decem*, *decu-*, *dec-* : *decemplex* et *decuplex* (d'après *du-*, *quadru-plex*); *decemprimus* (singulier tiré du pluriel *decem primī* « les dix premiers citoyens d'une ville »); *decemuir* (tiré de *decemuirī*); *decennis*, *decennium*, *decennālis*; *decunx* : mesure de dix onces; *decuplus* et *decuplo*, -āre; *decussis*, -is m. « ab *decem* assibus », Varr., L. L. 5, 170, cf. *centussis*. S'abrège en *decus* et se note par le signe X; de là *decussō*, -āre, *decussatiō*, -tiō, cf. Colum. 3, 13, 2, in *speciem Graecae X litterae decussauimus*, M. L. 2510.

Anciens juxtaposés où *decem* est le second terme : *undecim*, *duodecim*, etc., avec leurs dérivés *undecimus*, etc.

Cf. aussi *uiginti*, *trigintā*, *centum*.

La nasale finale de *decem*, cf. ombr. *desen-duf* « duodecim », fait en général partie intégrante du nom de nombre « dix »; cf. skr. *dāca*, gr. *δέκα*, got. *taihun*, irl. *deich* n, arm. *tasn* (avec un vocalisme réduit), etc. Toutefois, les composés tels que *decuplus* et le dérivé *decuria*

n'ont pas de nasale; on peut penser à une analogie de *centuplus*, *centuria*. Mais par ombr. *tekuries*, *dequira* « *decuriis* », le fait semble italique commun, si le mot ombrien n'est pas emprunté au latin; l'osque a un nom propre *Dekk viarim*, « **Decuviārem* »; l'ombr. *tek-vias* est douteux; Vetter le traduit par « *mūnificae* » (T. E. II b 1). Or, on retrouve un thème en -u- en germanique : got. -*tiǵis*. La forme sans nasale apparaît aussi dans *decies*, qui peut être d'après *quinqūes*, *seriēs*, ...*centiēs*. V. *centuria*.

L'ordinal *decimus* est ancien; cf. skr. *daçamāh*, av. *dasamō*, et, avec élargissement, irl. *dechmad*, gaul. *decametos*. Cette forme est du type *septimus* et de *nōnus*; on voit qu'il y avait *m* dans *septem* et *decem*, *n* dans *nouem*. Ceci ressort aussi des dérivés baltiques : v. pruss. *dessimts*, lit. *dešimtas*, cf. gr. *δέκατος*, got. *taihunda* « dixième », en face de v. pruss. *newintis*, lit. *deviūtas* « neuvième », avec formation en -to-, secondaire par rapport au type *decimus*.

-*ginti* dans *uiginti*, -*gintā* dans *trigintā*, etc., sont des formes d'un dérivé en -t- de *decem*, à vocalisme radical zéro; cf. skr. *daçāt-*, v. sl. *deset*, lit. *dešimt-* et gr. *δέκαδ-*. V. *uiginti* et *trigintā*.

La formation de *december* et des autres noms de mois en -ber est obscure. M. Benveniste, BSL 32, 73, lui suppose une origine étrusque; et l'on peut se demander si une pareille influence n'a pas agi sur *decurēs* (cf. *lūcerēs*) et, par suite, sur *decuria*, *centuria*.

dēcermina, v. *carpō*.

decet, -uit, -ēre : il convient. Correspond pour le sens à *πρέπει*, *decēns* à *πρέπων*, *εὐπρεπής*; *decēntia* a sans doute été créé par Cicéron pour traduire *εὐπρέπεια*, cf. N. D. 2, 145, *colorum...* et *figurarum...* ordinem, et, ut ita dicam, *decēntiam oculi iudicant*; d'où, à l'époque impériale, *indecēns* (= *ἀπρεπής*), -*center*, -*centia* et même *indecō* (Pline); Cicéron emploie *dēdecet* au sens de *ἀπρεπείη*. De même, le composé archaïque *condecet* traduit *συμπρέπει* (peut-être avec influence de *conuenit*); mais le *condecēntia* que le Thes. prête à Cicéron, De Or. 3, 200, est suspect. Impersonnel à l'origine, comme le prouve la construction avec l'infinitif « passif », Plt., Mi. 737, *de-sisti decet*; Am. Prol. 35, *iniusta ab iustis impetrari non decet*. Souvent joint à *oportet* : Mer. 750, *sic decet, sic fieri oportet*. Peut s'employer absolument : *sic decet*, et quand la personne est exprimée, elle est à l'accusatif : *ut pudicam decet*. Ce n'est que secondairement, sans doute quand *decet* a tendu vers la construction personnelle, que cet accusatif a pu être remplacé par le datif (d'après *conuenit*?) ; Plaute dit, Tri. 490, *deus decet opulentiae et factiones*, et Am. 820, *istuc facinus... nostro generi non decet*. La construction personnelle est, du reste, assez rare et surtout poétique. Ancien et usuel. M. L. 2500. Adjectif en -bilis tardif : *decibilis*, M. L. 2501 : *d. deō* = *θεοπρεπής*.

A *decet* se rattachent deux substantifs : *decus*, *decor*, et un adjectif : *dignus* :

decus, -oris n. : bienséance, décence, dignité; d'où « honneur » (cf. *dēdecus*) et « beauté », la beauté physique s'accompagnant de la dignité morale. Mais ce dernier sens est plutôt réservé à *decor*. Traduit à la fois *εὐπρέπεια* et *δέξα*. Ancien (Plt., Cat.), usuel.

decor, -ōris m. (surtout poétique, à cause du genre

« animé », attesté depuis Laevius) : différencié par les glossateurs de *decus* : Isid., Diff. 1, 163, *decus ad animum refertur, decor ad corporis speciem* (cf. *honōs*), distinction qui correspond, du reste, souvent à la réalité. Le sens de « *δέξα*, *honōs* » est tardif. Les dérivés proviennent de *decus* et *decor*, indifféremment :

decor, -oris adj. (archaïque et postclassique) et *dēdecor*, *indecor*(is); *decōrus* (*decōriter*; *dē-*, *indecōrus*; *decorōsus*, *dēde-*, *inde-*, tardifs, d'après *formōsus*, *gloriōsus*) : *decorum* traduit *πρέπων*, Cic., Or. 70; *decorō*, -ās (*decōrō* à basse époque) : orner, embellir, d'où *decorātus*, M. L. 2507; *decorātiō*, -men, -mentum, tardifs et rares; *indecorō* (Acc.); *indecorābiliter* (id.); *indecorōsus* (Hilar.); *con-*, *dē-decorō*.

dignus, -a, -um (d'après les grammairiens, l'i de *dignus* serait long, et on le trouve avec *apez*) : digne; sur l'i de *dignus* dans les langues romanes, v. Meyer-Lübke; *Einf.*, § 122. Comme dans *quinqūe*, l'indication de la quantité marque sans doute une notation de la prononciation fermée de la voyelle, normalement liée à la quantité longue en latin. Le rapport avec *decet* apparaît bien dans Plt., Mo. 52, *dignissimūmst : decet me amare et te bulbulicari*; *dignum* est synonyme de *decet*. Pour la formation, cf. *lignum* et *legō*, *tignum* et *tegō*, *plēnus* et *plēō*. Sens : « qui convient à, digne de » et « qui mérite ». Correspond pour le sens à gr. *δέξιος*. Construit avec l'ablatif : *d. aliquā rē*; la construction avec le génitif est rare et mal attestée, sauf à basse époque. S'emploie dans les sens laudatif ou péjoratif, indifféremment : *d. laude* comme *d. supplicio*. Ancien, usuel. M. L. 2641 (la plupart des formes romanes sont savantes); B. W. *digne*.

Dérivés : *dignitās* : mérite, dignité, haut rang (sens abstrait et concret; se dit spécialement des charges honorifiques dans l'État, cf. *potestās*), M. L. 2640; *dignō*, -ās (*dignor*) : juger digne, daigner = *δέξω*, *δέξομαι*, M. L. 2639, B. W. s. u.; *dignitātō* (Cic.).

Composés : *indignus* et ses dérivés *indignor* (*indignāre*, M. L. 4378), -*gnātō*, etc.; *condignus* : également digne, *ισότιμος*; *dēdignor* (= *ἀνάξιος*, latin impérial) : repousser comme indigne; *dēdignitātō*; et **disdignāre*, M. L. 2366; B. W. sous *daigner*.

On ne voit guère d'autre moyen de donner une étymologie au verbe *decet*, avec son adjectif *dignus*, que d'en rapprocher le groupe athématique de hom. *δέκτο* « il recevait » et de véd. *dāṣṭi* « il rend hommage à ». L'ombrien *tiçit*, TE II a 18, *façia tiçit* est contesté : *decet* ou *licet*?, v. Vetter, *Hdb.*, p. 195; l'i de *tiçit* est singulier en face de *decet*. Le thème en -es-, représenté par lat. *decus* et *decor*, est à rapprocher de skr. *daçasyāti* « il cherche à plaire à, il sert », dont le primitif **daçāh* n'est pas attesté. — Le gr. *δέξα* « opinion, réputation, gloire » doit être fait sur un désidératif de la racine de *δέκω*, etc., comme lat. *noxa* en face de *noceō*. — V. aussi *disceō* et *doceō* (et *dexter*?).

dēcētōs : v. *cōs*.

dēcrepitus, -a, -um : décrépité. Mot du langage familier, uniquement appliqué aux vieillards ou à la vieillesse (Cic., Tusc. 1, 94).

Se décompose, évidemment, en *dē* + *crepitus* (de *crepāre*), mais la modification de sens n'est pas claire. Bréal suppose que la vieillesse décrépité est comparée à un

mur qui se lézarde ou à un arbre qui se fend. Mais le sens du préfixe serait étrange : *dē-* marquant d'ordinaire la cessation, le manque (à moins de supposer qu'il marque ici l'achèvement : *dēcrepītus* « qui achève de se fendre »?). Les anciens l'expliquent de différentes manières, par *despērātus*, *iam crepare uita*; ou encore par *quia propter senectutem nec mouere se, nec ullum facere potest crepītum*, P. F. 62, 12; ou par *quod iam crepare desierit*, i. e. *loqui cessauerit*, Isid., Or. 10, 74, etc. Cf. Thes. s. u. — Wälde, I. F. 39, 92, voit dans l'emploi de *dēcrepītus* une image analogue à celle qu'on a dans *homo est bulla, animam ebullire*.

Expression imagée de la langue familière, dont le sens apparaît fixé dès les premiers exemples et dont, faute de pouvoir en suivre l'évolution, on ne peut fixer l'origine avec certitude.†

decuria, *decussis* : v. *decem*.

dēfendō, -is : v. *fendō*.

dēfrutum, -ī (ū dans Plt., Ps. 741; ū dans Vg., G. 4, 269; inscriptions et manuscrits *defrictum*, Mul. Chir. *defritum*) n. : vin cuit, raisiné. — *a defruendo*, Palladius 11, 18, 1; cf. Varr. ap. Non. 551, 18, *sapam appellabant quod de medio ad mediam partem decoerant*; *defretum* (sic codd.), *si ex duabus partibus ad tertiam redegerant deferuaciendo*. Terme de la langue rustique, attesté depuis Plaute et Caton.

Dérivés : *dēfrutō*, -ās; *dēfrutāriūs*, -iūm.

On rapproche v. h. a. *bruiwan* « brasser », thrace βρῦτος, qui désigne une boisson fermentée (cf. *brisa*), ἰγρ. ἀπέρρυσεν ἀρέσσειν, Hes. V. *ferueō*; *fermentum*.

dēgener : v. *genus*.

dēgūnō : v. *gustus*.

dēiōrō : v. *iūrō* s. iūs.

deinceps : v. le suivant.

deinde (*dē-inde*, puis *deinde* dissyll.), *dein* adv. : à la suite, ensuite. Usité de tout temps. Conservé dans quelques langues romanes, M. L. 2525. *Deinde* est la forme la plus ancienne; *dein* en est une forme abrégée : Cic., Or. 154, *ain pro aine... dein etiam saepe et exin pro deinde et pro exinde dicimus*. *Deinde* seul est attesté épigraphiquement; *dein* (comme *proin*, etc.) se rencontre seulement devant consonne. La comparaison de *dehinc* suffit à prouver que *deinde* est antérieur à *dein*. De ce dernier a été tiré *deinceps* : successivement, à la suite. Correspond à gr. *ἐξῆς*, *ἐφεξῆς* : souvent joint à *inde*, *postea*, *deinde*, cf. gr. *ἐπειτα ἐξῆς*. Attesté seulement depuis la Lex Repet. (adjectif) et Varron (adverbe). Usuel, mais non roman. *Deinceps* est un ancien adjectif, comme on l'a vu, s. u. *capio*; cf. *princeps*, et on le trouve dans ce sens, Lex Repet. CIL I² 583, *iudex deinceps faciat pr[incipis] cessante, item quaestor*). Mais, en dehors de cet exemple, il n'est employé que comme adverbe; et le *deinceps* die d'Apulée n'est qu'un barbarisme, amené par le rapprochement avec *incipiō* et influencé dans sa flexion par *inceps*; cf. P. F. 62, 7, *deinceps qui deinde coepit ut princeps qui primum coepit*.

dēlectō (-tor) : v. *lax*, *laciō*.

dēleō, -ēs, -ēūlī, (*dēlūi* tardif; cf. Thes. V 433, 61), -ētum, -ēre : Prisc., GLK II 490, 8, a « *deleo* » cuis

*simplex in usu non est, « deletum » ; a « delino » « delitum » nascitur ; ibid. 19, « deletum » a « deleo » unde et « letum » ipsa res quae delet, quasi a « leo » simplici nascitur quod in usu non est, ex quo « deleo deleui ». Confusion de *dēlinō* (v. *linō*) et de **dē-oleō*, cf. *ab-oleō* ? Deux sens : 1° effacer, biffer (déjà dans Caton, Or., frg. 2), cf. *aboleō* ; 2° détruire, raser. Traduit gr. ἀπ- ou ἐξολέειν. Cf. *dēlēticius* = χάρτης ἀπαλιπτος, παλιψήκτρον. Ancien, classique, usuel. Conservé dans le prov. *delir*, M. L. 2533.*

Autres dérivés : *dēlētīo* (rare, un exemple de Lucilius ; repris par la langue de l'Église) ; *dēlētōr* (rare et tardif ; mais Cicéron a hasardé une fois *dēlētōr* en l'introduisant par *paene*, Harusp. resp. 49) ; *dēlētīlis* (Varr., -is *spongia* « éponge à effacer ») ; *dēlēbilis* et *indēlēbilis* (Ov. = ἀνεξέλειπτος, Isocr.) ; *dēlēticius* (Ulp.) ; v. plus haut, « palimpseste ».

V. *ab-oleō*, *ab-oleū*.

dēlērūs : v. *lira*.

dēlībērō, -ās, -āui, -ātum, -āro : délibérer, mettre en délibération (absolument, ou avec complément précédé de *dē*, ou à l'accusatif : *rēs dēlībērāta*), et, par extension, « résoudre, décider de ». Attesté depuis Plaute ; appartenant plutôt à la langue écrite.

Dérivés : *dēlībērātīo* ; *dēlībērātīus* : -m *genus* = γένος συμβουλευτικόν ; les deux mots sont surtout employés par Cicéron et Quintilien ; *dēlībērāmentum* (Labér.) ; *dēlībērābundus* (T.-L.) ; *dēlībērīum* (Gloss., d'après *arbitrium*). Les anciens font dériver *dēlībērāre* de *libra*, *libella*, ainsi P. F. 65, 3, *a libella qua quid penditur dictum*. Mais on attendrait **dēlībērāre*. Cf. Rhet. Her. 3, 2, 2.

Semble plutôt être un composé de *liberō* et *adiciō*, sicu dans un sens imagé, comme *resoluere* ?

dēlībūtūs, -ās, -um : oint, arrosé, trempé de. Seul, l'adjectif est ancien (Plaute) et attesté dans la bonne langue ; des formes verbales telles que *dēlībuit*, *dēlībuitur* ne figurent que dans Tertullien, Solin (III^e siècle de l'ère chrétienne) et sont manifestement refaites sur *dēlībūtūs*. L'adjectif présente sans doute le degré zéro **lib-* de la racine **leib-*, cf. *libō*, -ās. Peut-être influencé par *imbūtūs*, inexplicable.

dēlicātūs, -a, -um : voluptueux, délicat (dans tous les sens du mot français), tendre, efféminé, raffiné, mignon. Se dit des personnes comme des choses : *delicatissimo litore*, Cic., Verr. 2, 5, 40, 104 ; *delicata nauigia*, Suét., Vit. 10. Ancien, usuel. M. L. 2538, 2537, **dēlicātīare*.

Dérivés et composés : *dēlicā(t)itūdō* (bas latin et rare) ; *indēlicātūs*.

Étymologie douteuse. Celle de Festus, P. F. 61, 11, *delicata dicebant deis consecrata, quae nunc dedicata. Vnde adhuc manet delicatus quasi luxui dicitus*, ne s'appuie sur aucun exemple et semble de pure fantaisie. *Dēlicātūs*, quelle qu'en soit l'origine, a subi l'influence de *dēliciae* : Isid., Or. 10, 70, *delicatus quod sit delicis pastus, uiuens in epulis et nitore corporis* ; cf. Sén., de breu. uit. 12, 7, *audio quemdam ex delicatis (si modo deliciae uocandae sunt uitam et consuetudinem humanam dediscere)...*

dēlicia, **dēliciae** : v. *colliciae*.

dēliciae : v. *lax*, *laciō*.

***dēlicius**, -a, -um : sevré. Adjectif restitué dans Varr., R. R. 2, 4, 16, *cum porci depulsi sunt a mamma, a quibusdam delici (delitū codd.) appellantur*. Peut-être faut-il y joindre *dēliculus*, qu'on lit dans Cat., Agr. 2, 7, *armenta delicula, oues deliculas*, dont le sens est incertain. On l'explique par **dē-lic-us*, composé de **lac*, forme sans suffixe de **lact-* ; d'autres y voient un doublet de *dēlicuus*, de *dēlinquere*, dont il y a un exemple dans Plt., Cas. 205, ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme. Groupe obscur.

dēlīmīō : v. *lénis*.

dēlīmō : v. *linō*.

dēlīquium : v. *linguō*.

dēlīrō : v. *lira*.

dēlphīnus, -ī m. : dauphin. Emprunt ancien (Accius) et latinisé au gr. δελφίς, -ῖνος et passé dans les langues romanes, M. L. 2544, et en irl. *delif*. La poésie et la prose impériale ont préféré la transcription du mot grec : *delphin*, *delphis*, -inis. Cf. *abacus*.

dēlūbrum, -ī n. (souvent au pluriel) : temple, sanctuaire, sans qu'il soit possible de préciser le sens dans la littérature, quoique l'App. Probi note, GLK IV 202, *inter templa et delubra hoc interest quod templa ubi simulacra sint designat, delubra uero aream cum porticibus designat*, ni d'en déterminer la signification primitive, que les commentateurs font varier au gré de leurs fantaisies étymologiques. Cf. Macr., Sat. 3, 4, 2, *Varro libro octauo rerum diuinarum delubrum ait alios aestimare in quo praeter aedem sit area assumpta deum causa... alios in quo loco dei simulacrum dedicatum sit, et adiecit, sicut locum in quo figerent candelam candelabrum appellatum, ita in quo deum ponerent nominatum delubrum* ; P. F. 64, 6, *delubrum dicebant fustem delibratum, h. e. deortica-tum quem uenerabantur pro deo* ; cf. Serv. auct., Ae. 2, 225, *Masurius Sabinus delubrum effigies, a delibrato corticis*. Cincius, frg. Serv., Ae. 2, 225, *delubrum esse locum ante templum, ubi aqua currit, a deluendo* (cette étymologie est celle qui est adoptée généralement) ; cf. Isid., Diff. 1, 407, *-a sunt templa fontes habentia ad purificandos et abluendos fideles...* Le mot est attesté à toutes les époques, mais est d'un emploi plus rare que *templum* et semble d'un niveau plus relevé. Cf. *po(l)lūbrum* ?

-**dēm** : particule postposée qui s'ajoute à un certain nombre de formations pronominales ou adverbiales : *idēm*, *quidēm*, *itidēm*, *pridem*, etc., pour en préciser la valeur. Sans doute apparentée à -*dam*, -*dum*. Pour -*em*, cf. *enim*.

dēmō : v. *emō*.

dēmum adv. (*demus* dans P. F. 61, 21, *demum quod significat post, apud Liuium* (dub. 44) *demus legitur. Alii demum pro dumtaxat posuerunt*). — Si *dēmus* est réel, il est à *dēmum* comme *aduersus* à *aduersum*. Le Servius auctus, Ae. 6, 154, définit *sic demum : ad postremum, h. e. nouissime*. *Dēmum* est peut-être un superlatif formé sur *dē*, comme *summus* est formé de **supmo-s* et comme *extrēmum*, *postrēmum* le sont de *ex, post*. Souvent joint à *igitur*, *tum*, *nunc*, *ibi*, etc., qu'il précise.

Dēmum, qui signifiait « de là et pas plus loin », a pris la nuance de « précisément, exactement », *tum dēmum*, et par suite de « seulement ». Cf. *deterior*. A peut-être servi de modèle à *extrē-*, *postrē-*, *suprē-mus*. Usité de tout temps ; non roman.

dēnārius : v. *decem*, *dēnī*. De là gr. δηνάριον, d'où skr. *dinārah* « dinar ». Passé aussi en v. isl. *dinere*, v. angl. *dīnor*.

dēnī : v. *decem*.

dēnicālēs : v. *nez*.

dēnique adv. : enfin, à la fin. Conclut une énumération, une argumentation, une gradation ; de là son sens de « pour tout dire, en un mot, même ». Confondu avec *tandem*, dont il a le sens temporel. Il est à noter que *dēnique* introduisant une dernière proposition se place presque toujours avant le premier mot ; accompagnant, au contraire, le dernier terme d'une énumération, il se place le plus souvent après celui-ci, comme un enclitique. Usité de tout temps ; non roman.

Pour la forme, cf., en partie, *dōnec*. Le premier terme est *dē-* (cf. *dē-mum*), employé avec valeur adverbiale et suivi des deux particules -*ne* (v. cette particule ; cf. *hoccī-ne*, etc.) et -*que* (avec valeur indéfinie ; cf. *quisque*). V. -*que*.

dēns, **dentis** m. (ancien thème consonantique : abl. *dēnte*, gén. pl. *dentum* ; cf. Varr., L. L. 8, 68 ; *dentium* est analogique de *gentium*, etc.) : dent de l'homme ou des animaux ; s'applique par extension à tout objet de forme ou d'usage comparable ; cf. Non. 462, 3, *dentes non solum quibus cibus aderitur, sed omnia quibus aliquid exsecari (exsi-) uel teneri potest Vergilius dici uoluit* (G. 2, 406 ; Ae. 6, 3) ; dent de la charrue, du peigne, du rateau, de la fourche, de l'ancre, etc. S'emploie aussi au sens figuré, comme notre « avoir la dent dure ». Usité de tout temps. Panroman, avec passage partiel au genre féminin attesté dans Cass. Fel., Greg. Tur., v. B. W. s. u. M. L. 2556 (*dēnte*).

Dérivés et composés : *dentātus* : garni de dents, denté, dentelé (= lit. *dantiotas*), M. L. 2560 ; *dentōsus* (Gloss.) ; *dentālis*, d'où *dentālia*, n. pl. (et tardif *dentāle*) : partie de la charrue où s'enclave le soc ; dents de rateau, M. L. 2559 ; *dentāneus* : dentelé (de l'éclair) ; *dentārius* : dentaire ; *dentāria* : jusquiame ; *dentīculus* : petite dent, faucille, dentelure, M. L. 2564 ; d'où *dentīculātus* ; *dentīō*, -īs : faire des dents, d'où *dentīō* et par haplogogie *dentīō*, M. L. 2565 ; *dentex* (*dentix*) m. : poisson de mer, denté vulgaire, M. L. 2561 ; *dentīcāre* (Gloss. Pap. ; M. L. 2563). *Dentātus*, *Denticulus* sont aussi des surnoms romains.

Composés avec *dent(i)-* pour premier terme : *dentar-paga* : hybride de Varron (cf. gr. δοντάργα) ; *dentiducum* : transcription du gr. δονταγωγόν ; *dentifrangibulus*, *dentilegus*, créations plaisantes de Plaute ; *dentifricium* = δοντότριμμα (Pline) ; *dentiscalpium* = δοντόγλυφον (Martial).

Composés avec *dēns* pour second terme : *bi-dēns* (ancien **dwi-dēns*) adj. : 1° qui a deux dents, d'où subst. masc. *bidēns* « hoyau », M. L. 1087, et *bidentō* : *fodiō* (Gloss.) ; 2° victime (généralement brebis) de deux ans, qui en est à sa seconde dentition ou qui a ses dents

supérieures et inférieures ; cf. Gell. 16, 6, 12, P. Nigidius... *bidentes appellari ait non oues solas, sed omnes bimas hostias* ; ibid. Hyginus... *quae bidens est, inquit, hostia, oportet habeat dentes octo, sed ex his duo ceteris altiores per quos apparat ex minore aetate in maiorem transcendisse*. Cf. P. F. 30, 17 et CGL V 172, 38. Par contre, *ambidēns*, *quae superioribus et inferioribus est dentibus*, qu'on lit dans P. F. 4, 28, semble un mot créé par le glossateur sur le modèle de ἀμφόδους (ἀμφόδους) pour expliquer *bidēns*. A l'époque impériale, *bidēns* est devenu simplement un synonyme poétique de *ouis*, sans autre précision ; *bidental* (nominatif substantivé de l'adjectif *bidentālis* ; cf. *fāgūtal*) : *locus fulmine tactus et expiatus oui*, Diff. GLK VII 523, 24 ; *bidentālis* m. : prêtre chargé du sacrifice du bidental ; sur le sens, v. Usener, Rh. Mus. 60, 22, et Wissowa, PW III, 429.

tridēns : qui a trois dents ; substantif masculin « trident », d'où les épithètes poétiques de Neptune *tridentifer*, -ger, -potēns.

ēdentō, -ās : édenté, casser les dents (très rare, Plt. et Macr.), M. L. 2828 ; *ēdentulus* : adjectif joint par Plaute à *uetulus* et repris en bas latin.

Mot pan-indo-européen. Le latin garde ici un thème qui est attesté par skr. *dān*, acc. sg. *dāntam*, gén. sg. *dāntāh*, avec une alternance vocalique dont la différence entre v. isl. *ignn* (plur. *tepr* de **tandiz*), v. h. a. *zand* et got. *tunþus* fournit aussi la trace. Le baltique a généralisé la forme à vocalisme o : lit. acc. sg. *dañti* (sur quoi a été fait le nom. sing. *dantis*), gén. plur. *dantų* et v. pruss. *dantis* ; le celtique, la forme à vocalisme zéro : gall. *dant* (et irl. *dēt*). Lat. *dēns* peut reposer sur **dnt-* ou sur **dent-*. Les formes grecques δόνν, ὀδόντος (en éolien ἔδοντες) indiqueraient un rapport avec le groupe de *edō*, etc., dont ce serait le participe ; sur le vocalisme radical zéro au participe, v. sous *sum*, *ab-sēns* et *sōns* ; mais on peut aussi penser à une ancienne étymologie populaire ; v. Benveniste, BSL 32, 78, qui rattache ces mots à la racine **denk-* « mordre ».]

dēnsus, -a, -um : serré, épais, dense, touffu (opposé à *rārus*) ; d'où dans la langue poétique, avec un ablatif, « couvert de » (à l'imitation, sans doute, du gr. δασός ; cf. Ov., M. 3, 155, *uallis erat piceis et acuta densa cupressu* et γῆ δασῆ ὄρη παντοῖη, Hdt. 4, 21). Ancien, usuel ; traduit πικνός dans la langue de la rhétorique.

Dérivés et composés : *dēnsiūs* (époque impériale) ; *dēnsēō*, -ēs (*dēnsī* non attesté en dehors de GLK I 262, 14 ; poétique), d'où *dēnsētus* (Macr.), *dēnsēsco* (Greg. Tur.) ; et *dēnsō*, -ās, *dēnsābilis*, *dēnsātiō*, -tīus, *dēnsiātus* (rares et tardifs) ; *addēnsō* (Pline) ; *addēnsēō* (Vg.) ; *dēnsēō* (synonyme de *conspissō*), M. L. 2120, d'où *condēnsātiō* et *condēnsus* (poétique et postclassique) : serré, épais ; *condēnsium* n., qui, dans la langue de l'Église, traduit εἰσός, δρυμός ; *condēnsātiō* ; *condēnsēō*, ἄ. λ., Lucr. I 392.

Dēnsus, *dēnsāre* sont peu représentés dans les langues romanes ; cf. M. L. 2557 et 2558 et 151, *addēnsāre*, où ils ont été concurrencés par *spissus*. Mais *dēnsus* a donné le gall. *dwys* ; *condēnsō* : *cynnwys*.

Cf. hitt. *daššūš* « fort, dru » ; gr. δασός et le dérivé δαυλός « épais, touffu ». L'amuissement de -s- dans δαυλός est normal ; δασός devrait reposer sur une forme expressive **δασσος*, non attestée. Mais W. Schulze,

Berliner Sitzungsber., 1910, p. 793, explique δασός par *dpsús avec σ maintenu après η. Une forme radicale δασ- est aussi conservée dans δασόν ' δασό et δασπέταλον ' πολυφύλλον (Hes.), peut-être dans δάσκιος « qui donne une ombre épaisse ». Mais l'alb. *dent* « j'épaisais » fait penser à un type *dntu-. Le latin a un thème en o *dens-os ou *dno-s en face des thèmes en -u du grec et du hittite, ce qui est exceptionnel. V. H. Frisk, *Griech. etym. Wört.*, s. sous δασός, δαυλόσ.

dēnuō : v. nous.

deorsum (*deorsus* est rare ; *dorsum*, Sent. Minuc. ; dissyllabe chez les poètes) adv. : en bas, de haut en bas. S'oppose à *sūsum*, auquel il est joint dans l'expression *sūsum deorsum*. Sur *deorsum* a été formé dans la langue vulgaire *desūsum*. Les manuscrits ont aussi les formes accessoires *deosum* (cf. *susum, rursum, etc.*), *diosum, iusum, iōsu(m), iosso*. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 2567, 2566 ; B. W. *jusant*.

V. *uertō*.

depsō, -is, -uī, -tum, -ere : pétrir ; d'où « assouplir » (quelquefois au sens obscène ; cf. *molō, dolō*). Rare et technique (Caton, Varron). M. L. 2576.

Dérivés et composés : *depsticius* (Caton) ; *condepsō* (Caton, Pomponius).

Emprunt au verbe technique grec δέψω « je pétris, je tanne » (δέψα « peau tannée ») ; v. H. Frisk, sous δέψω.

dēpūgis : v. pūga.

dēpuuīō : v. puuīō.

dēraubāre : Not. Tiron. 128, 53. Emprunt bas latin au verbe germanique *rauban* « rauben », renforcé par le suffixe *dē*.

derbiōsus, -a-, -um (Theod. Prisc., Eup. faen. 37) : v. *serniōsus*.

derbitae, -ārum f. pl. (Gloss.) : dardres. Représenté dans les dialectes du nord de l'Italie, en rhéto-roman, français, provençal et catalan ; M. L. 2580. La langue classique emploie *impetigō*. *Derbitae*, qui n'apparaît que dans les gloses, doit être emprunté, peut-être, au celtique avec *h* pour *o* (cf. gall. *tarwyden* « dardre », etc.).

Le mot remonte, en tout cas, à l'indo-européen ; cf. les formes à redoublement lit. *dedervinē* « dardre », v. angl. *teter* (même sens), skr. *dadrūh* « éruption » (sur la peau) ; d'un thème *derw-/ār-, élargissement de *der-? Cf. gr. δέρω « je gratte », etc.

dēs : v. bēs.

dēsciscō : v. scīō.

dēsēs : v. sedō.

dēsiderō : v. sidus.

dēsuiāre : *desinere*, P. F. 63, 28. Hapax peu sûr. V. *sinō*?

dēspicō (*dī*), -ās, -āui, -ātum, -āre : vider un animal, ouvrir le ventre (bas latin). Est-ce un ancien terme de la langue augurale « examiner les entrailles » (cf. *speciō, conspicio*) passé dans la langue commune ? Cf. Ruffin, Hist. 11, 26, *neccatis paruulis despiciatisque ob fibrarum inspectionem uirginibus*. Ou bien un dérivé de *spica* « enlever le grain de l'épi » et, par suite, « vider » ? Conservé dans le roumain *despică*. M. L. 2600.

desticō, -ās, -āre : crier (en parlant de la souris), chicoter ; cf. Suét., frg. p. 250, 3.

dēstinō : v. stanō, s. u. stō.

***dēter**, **dēterior**, **dēterrimus** : Prisc., GLK III 508, 19, a « de » antique *deter* [deriuatur], unde et « dēterior, dēterrimus » quae tamen alii a « dētero » uerbo facta esse putauerunt. — *Dēter* n'est pas attesté dans les textes. Cf. aussi P. F. 64, 12, *deteriae porcae, i. e. macilentae*. Pour le sens : *dēterior dicitur qui ex bono in contrarium mutatur et fit malus*, Claud. Don., in Ae. 8, 326. Ancien, usuel ; d'où à basse époque et dans la langue de l'Église : *dēteriōrō*, -ās ; *dēterescō*. Non roman.

**Dēter* est fait comme **ex-ter*, *dēterior* comme *inferior*, *dēterrimus* comme *pauperimus*.

dētrāmen, -inis n. : charpie (Pélag.). Contamination de *trāma* (-men) et *dētrahō*.

dētrectō : v. tractō.

dētrimentum : v. terō.

dētūdēs : *esse detunso*, *deminutos*, P. F. 64, 20. V. *tundō*.

deunx : v. ūnus, uncia.

deurode? : mot qui se trouve dans Pétr., Sat. 58, 7, de sens obscur. Bücheler et à sa suite E. Thomas, *Stud. z. lat. u. griech. Sprachgesch.*, Berlin, 1912, p. 111 sqq., l'ont expliqué par le grec δεῦρο δή « ici donc », « viens ici », dont on se sert pour appeler un chien. Ce serait l'équivalent du *accede istoc* du même chapitre, § 11. Mais cette explication ne va pas sans difficulté et la syntaxe de la phrase qui te *deurode facit* reste douteuse. Texte corrompu?

deus, -ī (ancien *deiuos* attesté épigraphiquement) m., **dea** (*deuia, deua*), -ae f. : dieu, déesse. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2610. Ancien dérivé signifiant « lumineux » ; conservé avec sa valeur adjectivale dans certaines expressions consacrées : *sub diuō columine, culmine* dans les Acta fratrum Arualium, cf. Thes. V 1658, 51 sqq. ; *sub diuō caelō* attesté par Caper, GLK VII 105, 19, d'où *sub diuō, sub diuom, diuom fulgur* ; cf. *dīus*. Suivant que l'on considérait le ciel lumineux comme animé et divinisé ou comme inanimé, on disait *Deiuos, Deus, Deuia, Diua* ou *deiuom*. *Deus* est issu phonétiquement de *deiuos* > **dei(u)os* > *deus*. La déclinaison régulière devrait être : sg. *deus, diue, diui, diuō, deum, diuō(d)* ; pl. *dī, deum* (**dīuōm*?) *dīs, diuōs* ; mais sur le nominatif *deus* s'est constituée une déclinaison normalisée *deus, dei, deō*, de même que d'après le féminin *diua* et les cas obliques *diui, diuō, diue*, le nominatif *dīuus* s'est maintenu ou a été restitué. A date ancienne, *deiuos, deuia (diu-)* sont employés pour désigner la divinité : des inscriptions archaïques portent : *deiu. nouesede* « di nouensidēs » ; *sei deo sei deiuae sacrum* ; Varron, L. L. 5, 58, cite une vieille formule *diui qui potes* « θεοι δυνατοί ». Mais, en cet emploi, *deus, dea* tendent à remplacer *dīuus, diua*, qui, à l'époque impériale, ne sont plus guère usités que dans la langue poétique. La langue réserve *dīuus* pour désigner les personnages divinisés, notamment les empereurs : *dīuus Augustus*. Cet usage a fini par être érigé en règle ; ainsi Servius, Ae. 5, 45 : *dīuom et deorum indifferenter plerumque ponit poeta, quamquam sit dī-*

cretio ut deos perpetuos dicamus, diuos ex hominibus factios... sed Varro et Ateius contra sentiunt, dicentes diuos perpetuos, deos qui propter sui consecrationem timentur, ut sunt di manes. Sur les emplois de *deus* et *dīuus*, v. W. Schwering, IF, 34, 1-44. — *Deus* n'a pas de vocatif attesté avant Tertullien, qui écrit *dee* (d'après att. θεός?), adu. Marc. 129 ; cette forme est, du reste, très rare ; la langue de l'Église dit *ō deus*. Horace emploie *dīue*. Les formes de nominatif-vocatif et de datif-ablatif pluriel sont normalement *dī, dīs* ; ce sont les plus fréquemment attestées par la scansion des comiques et des classiques ; *dei, deis* sont récents et analogues de *deus* ; *dīi, dīs* sont aussi récents (cf. de *is, i, ei, iī*), cf. Caper, GLK VII 109, *dei non dīi* ; *nam et deabus Cicero dicit* ; *igitur deis ratio dīs consueta*. — *Deis* est attesté pour la première fois dans Catulle, 4, 22. Le génitif pluriel est *dīuom* ; mais l'ancien *deum* est maintenu dans les formules (*prō deum fidem, etc.*) ; *deorum* est une innovation. Sur *deus* a été aussi bâti un féminin *dea* (la forme ancienne est *diua*, que, du reste, la poésie a gardée longtemps comme substantif ou comme épithète), auquel on a fait, pour éviter les ambiguïtés, un datif-ablatif pluriel *deabus*. L'adjectif de *deus* était anciennement *dīus* (v. ce mot) ; dans l'usage latin courant, c'est :

dīuinus, -a, -um (*deiuinus*, CIL I 603, 16, osq. *deiuināis* « *dīuinis* », *deina, dina* « *dīuina* », CIL I² 366, à Spolète) : 1° concernant la divinité, divin ; 2° inspiré par la divinité ; d'où *dīuinus, dīuīna* « devin, devinresse ». Les deux sens se retrouvent dans les dérivés. Au premier se rattachent *dīuīnīās*, non attesté avant Cicéron (opposé à *hūmānīās* et peut-être fait sur le gr. θεούτης, θεότης), *dīuīnīus* = θεόθεν ; au second, *dīuīnō, -ās* « deviner », *dīuīnālis, dīuīnātiō* = μαντική, d'où *praediūnō* (rare) et *praediūnus* (Pline), -ātiō. Cf. M. L. 2703, *dīuīnāculum* (Ital., Ruf. = μαντεῖον) ; 2704, *dīuīnāre* ; 2705, *dīuīnus* ; britt. *deuin*.

A la langue de l'Église appartient l'abstrait *deūās* (calque plus exact du grec que *dīuīnīās*) et les composés tels que *deificus* (= θεικός), *deificō* et ses dérivés.

L'osque a *Deivai* « *Diuae* » et *deivinais* « *dīuinis* » ; l'ombrien, *deueia* « *dīuinaam* ». De plus, pour « jurer », l'osque a le verbe dérivé *deiuatūd* « iūrātō », etc. La forme thématique **deiuo-*, en face de **dyeu-* (v. *Iuppiter* et *dīs*), désignait dès l'indo-européen les êtres « célestes » en général, par opposition aux hommes, terrestres par nature (v. *homō*) ; le vocalisme radical *e*, en face de **d(i)yeu-*, est constant ; on a skr. *devāh* « dieu », av. *daēvō* (au sens de « démon »), v. pruss. *deywis* (Vocab.), *deiuas* (Ench.), lit. *dīēwas*, irl. *dīa* (gaul. *dēvo-*), v. isl. *tívar* (au pluriel), v. h. a. *Zio*, etc. Panindo-européen, sauf grec.

Les dérivés désignant une déesse varient d'une langue à l'autre : skr. *deuī*, lette *dīewe* « déesse », lit. *deiuē* (au sens de « fantôme »). La forme latine *dea* est dérivée de la forme *deus*, qui elle-même résulte d'innovations phonétiques latines peu anciennes.

V. *dīs*.

dextāns, -ntis m. : les 10/12 de l'unité ; cf. P. F. 64, 24, *dextans dicitur quia assi deest sextans, quamadmodum duodeuiginti et deunx*. Forme de **dē sextāns*, abrégée comme les noms des autres divisions de l'unité.

dexter, -tera, -terum (*tra, -trum*) : l'osco-ombrien

ne connaît que les formes sans *e*, ombre. *testru-ku destru-co, destram-e* « ad dexterum, in dexteram », osq. *destr-st* « dextra est ». En latin, les formes pleines et les formes sans *e* se rencontrent indifféremment à toutes les époques : les secondes semblent plus fréquentes, surtout à l'époque impériale ; d'ailleurs, chez les dactyliques, toutes les formes pleines formant critique, du type *dexteri*, étaient exclues. Néanmoins, le comparatif, attesté à partir de Varron, est toujours *dexterior* ; cf. Thes. V 920, 49 sqq. Superlatif archaïque *dextimus* très rare et non attesté après Salluste (correspond à *sinistimus*) ; *dexterrimus* dans Palladius. Sens : 1° droit, par opposition à *sinister* « gauche », ce qui explique la forme, cf. gr. δεξιτερός « côté de δεξιός » ; d'où *dextra* (« à droite », adverbe employé quelquefois comme préposition (de même que *sinistra*), sur le modèle de *extra*, etc. ; cf. Wackernagel, *Vorles.* II 215 ; 2° qui vient du côté droit, en parlant des présages, d'où « favorable » : P. F. 65, 6, *dextera auspicia, prospera* (cf., toutefois, une trace de la croyance contraire dans Varron cité par Festus 454, 2 sqq. ; Cic., Diu. 2, 82 ; Plin. 28, 35 : [*despuendo*] *repercutimus dextrae claudūatis occursum*) ; 3° qui sait se servir de sa main droite, habile (sens non attesté avant l'époque impériale, d'où *dext(e)rē, dexteriās* d'après δεξιότης? (T.-L.). Usité de tout temps. Sert aussi de cognomen, *Dexter, Dester*, etc. Panroman, sauf roumain, M. L. 2618, mais concurrencé par *droit*, de *directus*.

Dérivés et composés : *dext(e)ra* : la [main] droite ; *dextella*, Cic., Att. 14, 20, 5 ; *dextrālis* f. (sc. *secūris*) : outil de charpentier, hache, doloire ; n. pl. *dextrālia* (-*liolum*) : bracelet = περιδέξια (bas latin), M. L. 2619, 2620 ; *dextrātrus* = tourné vers la droite ; *dextrātiō* (tous deux bas latin), -*tor* ; *dextroiugus* (Tab. deut.), cf. δεξιόστροφος ; *dextrosum* (-*sus*) ; *dextrochērium* : hybride, synonyme de *dextrālia* (bas latin) ; *ambidexter* (Itala) : traduction du gr. ἀμφοτεροδέξιος ; *Dext(e)rius*, -(e)*riānus* ; **dēxtrāns*, M. L. 2621.

Le radical est indo-européen ; l'opposition de deux notions indiquées dans gr. δεξιτερός (en face de ἀστροτερός « gauche ») et dans lat. *dexter* (en face de *sinister*) n'est pas marquée d'ordinaire : gr. δεξιός, skr. *dākṣiṇah*, av. *dašina*, lit. *dēšinas* (et cf. v. sl. *desnica* « main droite »), got. *taihswa*, irl. *dess*. On rapproche souvent *dexter* de *deceit* : simple possibilité. Il n'y a pas de raison de croire qu'un -i- se soit amui entre -ks- et -tero-, -tro- en italique : *dexter* est à gr. δεξιτερός ce que got. *taihswa* est à gr. δεξι(φ)ός, gaul. *Dezsiwa*. L'i que présentent le grec, l'indo iranien et le balteque n'est ici, comme en bien d'autres cas, qu'un élargissement sans valeur organique.

diabolus (*diabulus, za-, zabolus*), -ī m. : emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάβολος ; M. L. 2622 ; B. W. s. u. V. h. a. *tiwal* « Teufel », irl. *diabul*, etc. Formes savantes.

diāconus, -ī m. : autre emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάκονος « diacre ». M. L. 2623 ; irl. *decan, diacon*, etc. Nombreux dérivés et composés tardifs.

Diālis : v. *dīs*.

Diāna, -ae (*Diāna, Ov.*, M. 8, 353 ; *Diuiāna*, Varron,

si ce n'est pas une reconstruction étymologique sans réalité; *Tāna Lūna*, forme attribuée aux *rustici* par Varr., R. R. 1, 37, 3 f. : Diane, déesse nocturne, c'est-à-dire, Lune : *Dianam autem et Lunam eandem esse putant*, Cic., N. D. 2, 68; proprement « la lumineuse », *dicta quia noctu quasi diem efficeret*, Cic., *ibid.*, 2, 69; cf. *Iuppiter Diānus*; identifiée secondairement avec Artémis. Diane est la déesse qui préside aux opérations magiques et son nom est demeuré dans les langues romanes avec le sens de « fée, sorcière », etc., M. L. 2624. Sans doute dérivé de *dius* par un intermédiaire **diuius?*; cf. étr. *tio*; la scansion d'Ovide a gardé la quantité ancienne.

dica, -ae f. : procès. Transcription du gr. δίκη; rare, uniquement employé pour des choses grecques.

dix, **dicis** f. ; -**dex**, -**diéis** m. ; **dicō**, -**is**, **dīxi**, **dictum**, **dicere** ; **dicō**, -**ās**, -**āui**, **dicātum**, **dicāre** : formes alternantes de la racine **deik- /dik-* « montrer »; cf. gr. δεικνυμι et δίκη. L'osque et l'ombrien ont également l'alternance : osq. *deikum*, *deicum* « dicere », omb. *teitu*, *deito* « dicitō » et osq. *dicust* (avec *i*), omb. *deiscicust* « dicauerit »; cf. encore osq. *da dikattēd* « dēdicāuit »; pour omb. *tika mne*, v. plus bas, sous *dicō*. La parenté avec le grec a été vue par les Latins; cf. Varr., L. L. 6, 61, *dico originem habet Graecam, quod Graeci δεικνωσιν*. Le latin a conservé deux mots-racines à voyelle brève :

1° **dix*, *i*, nom d'action. Inusité en dehors de l'ancienne formule juridique et religieuse passée dans la langue commune *dicis causā* ou *grātiā*, glossée νόμου ou λόγου χάριν « à cause de la formule », d'où « par manière de dire, pour la forme »;

2° *dex*, *dicis* m., nom d'agent. Usité seulement comme second terme de composé (cf. *-spex*, *-ceps*, *-fex*) dans *index*, *-icis*; *iudex*, *-icis*; *uindix*, *-icis* (?), cf. osq. *med-diss*, pour lesquels on attendrait **indix*, **iudix*, **uindix*. Les nominatifs en *-dex* ont été refaits sans doute sur les formes en *-ex*, *-icis* où l'e était phonétique, comme *artifex*, *optifex*, etc., les Latins ayant le sentiment qu'à un *i* intérieur en syllabe ouverte correspondait un *e* en syllabe finale fermée. *Index* « celui qui montre, qui indique » (qui a servi, en particulier, à désigner un doigt de la main, « celui qui sert à montrer »), d'où *indicium*, *indicāre*, M. L. 4372, 4375-4376; *indicīua* : « praemium indicis »; *iudex* « celui qui montre le droit, juge », d'où *iudicium*, *iudicāre*, M. L. 4599-4601; *uindex* (le premier terme du composé et, par là, le sens ancien du mot sont obscurs) « garant, qui revendique, vengeur »; *uindicīa*, *uindicāre*, M. L. 9347-9349.

dicō, -**is**, **dīxi**, **dictum**, **dicere** (*dicō* *dicxi* est encore attesté dans les inscriptions de l'époque républicaine; les formes en *i* n'y apparaissent pas avant la Sententia Minuciorum [117 av. J.-C.], qui a *dixerunt*; certains manuscrits ont aussi des graphies avec *ei*, cf. Thes. V 967, 27 sqq. Le parfait a un *i*, c'est-à-dire le degré *e* de la racine, le participe *dictus* un *i*, c'est-à-dire le degré zéro de la racine, comme l'atteste Aulu-Gelle, 9, 6, confirmé par l'ital. *detto*) : dire. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2628. Le verbe qui signifie « montrer », dans les autres langues, s'est spécialisé en latin, comme en osco-ombrien, dans le sens de « montrer, faire connaître par la parole, dire ». Le sens de « désigner » est encore sensible dans une phrase comme : *sequar, ut insitiui, diuinum illum uirum quem saepius fortasse laudo*

quam necesse est. — Platonem uidelicet dicis, Cic., Leg. 1. Comme *orāre*, *dicō* a un caractère solennel et technique : c'est un terme de la langue de la religion et du droit : *iūs dicere* (cf. *iudex* et osq. *meddiss*) « exposer le droit », *causam dicere* « exposer une cause », *sententiam dicere* « faire connaître son avis », *multam dicere* « prononcer une amende », *diem dicere* « fixer un jour devant le tribunal », etc. C'est aussi le terme qu'on emploie pour désigner les magistrats : *dicere dicitatōrem, magistrum equitum, cōsulem, aedilem, tribūnum militum, collēgam*. Si *dicō*, par affaiblissement du sens ancien, peut s'employer pour *loquor*, l'inverse est impossible, cf. Cic., Or. 32, *aliud uidetur esse oratio, nec idem loqui quod dicere : disputandi ratio et loquendi dialecticorum sū, oratorum autem dicendi et orandi*. En passant dans la langue commune, *dicere* a perdu ce caractère solennel (cf. *cēnsō*, etc.), mais on en retrouve la valeur technique dans la plupart des composés : *abdicō* : refuser d'adjuiger, ne pas accorder, dont le contraire est *addicō* : adjuiger, accorder. *Dicō* et *addicō* font partie des *tria uerba* du préteur : *dō, dicō, addicō*. M. L. 153.

condicō : conclure un arrangement; *condicere* est *dicendo denuntiare*, P. F. 56, 28; cf. Gaius, Inst. 4, 18, *condicere... denuntiare est prisca lingua*; « convenir d'un jour » : *condictum est quod in communi est dictum*, P. F. 34, 21; M. L. 2121 a. De là *condictiō* : accord des parties prenant jour en présence du magistrat pour comparaître devant le juge, cf. Gaius, Inst. 4, 18; *condicticius*, cf. *con-dicio* sous *dicō*; v. aussi **excondicō* M. L. 2983, B. W. *éconduire*; *edicō* : proclamer un édit public, ordonner (*édicium* [d'où *irl. edocht*], *édicere*), *indicō* : proclamer, déclarer, imposer; *i. bellum*, *i. tributum*, *i. exercitium* : fixer une destination à l'armée. L'abstrait *indictiō* rappelle v. h. a. *in-zicht*. V. M. L. 4373 a, 4374; *irl. a indacht* « indictae », etc.

interdicō : interdire (v. ce mot); **praedicō** : prédire, fixer d'avance, recommander ou ordonner (= *praecipio*), avertir; **prōdicō** : fixer d'avance, différer, ajourner (= *prōferre*) p. *diem*.

Tous ces verbes appartiennent à la langue du droit et de la religion. A cette dernière aussi appartiennent, au moins à l'origine, les juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date récente : *benedicō* : prononcer des paroles de bon augure; *maledicō* : prononcer des paroles de mauvais augure, verbes qui, en passant dans la langue commune, ont pris le sens de « dire du bien de, dire du mal de » (cf. *maledicēns*, *maledictum*), mais qui, repris par la langue de l'Église, se sont chargés à nouveau des sens religieux : « bénir, maudire », de εὐλογεῖν, κακολογεῖν, le premier ayant emprunté lui-même le sens de hébr. *brk*. M. L. 1029-1030, 5258; *irl. maldacht*, *britt. mellúth*.

Aux participes de *dicō* se rattachent les formes négatives : *indicēns* (depuis Térénce) : qui ne dit pas oui, qui ne consent pas; *mē indicente*, ou *nōn indicente* « sans oui ou sans mon aveu »; *indictus* : non dit, dont on ne parle pas, non plaidé, *indicta causa*; *indicible* (latin impérial).

dicō, -**ās** (formes anciennes en -*ss*- du type *dicassil*) : présent en -*ā*-, duratif, correspondant au déterminé *dicō*, -*is*, avec le même alternance que dans *dicō*, -*is* et *ē-ducō*, -*ās*, *lābor*, -*eris* et *labō*, -*ās*, cf. Vendryes, MSL 16, 303 : 1° dire solennellement, proclamer; 2° dans la

langue religieuse ; donner par un engagement solennel, **dédier**, consacrer ; **dicātio** : déclaration formelle par laquelle on s'engage à devenir citoyen d'une ville ; **dicā**-**quelle** ou **dicā** n. pl. « dédicatio » qui correspond à une forme *tika mne* « dédicatio » qui correspondrait à un latin **dicāmen*, mais le sens en est contesté (= *Dicāmo*, selon Vetter, *Hdb.*).

abdicō : -*re non solum de patris facto potest dici, quod est familia abicere, sed rem quamlibet negare*, Non. 450, « se refuser à reconnaître », Pac., R³, 343, *te reputio nec accipio, natum abdicō*, par suite « exclure de la famille, déshériter »; avec le réfléchi : *se abdicāre* « abdiquer, renoncer à »; et, plus tard, « se retrancher de, se priver de ». Dans la langue impériale, *abdicāre* prend le sens de « exclure, repousser »; **abdicatio** « abandon d'une charge, exhérédation, renoncement »; **abdicātus** : terme de dialectique traduisant le gr. ἀποφατικός « négatif », par opposition à *dēdicātus*, καταφατικός.

***addicō**, -**ās**? M. L. 152.
dēdicō : composé exprimant l'aspect « déterminé »; *proprie dicendo deferre*, P. F. 61, 12; 1° consacrer aux dieux en termes solennels, cf. Val. Max. 1, 8, 4, *rite me... dedistis riteque dedicastis*. L'osque a de même *da dikattēd* « dēdicāuit »; 2° déclarer solennellement, cf. Caellius, Hist. 9, *legati quo missi sunt ueniunt, dedicant mandata*; Cic., Flacc. 79, *haec praedia etiam in censum dedicasti*; de là, dans la langue commune, « déclarer, indiquer »; **dēdicatio**, M. L. 2512; **dēdicātus**, cf. plus haut.

praedicō : proclamer, publier (cf. *praecō*); par suite « vanter ». Dans la langue commune, « annoncer » et, par affaiblissement, « dire ». Dans la langue de l'Église, « prêcher », M. L. 6718; d'où *irl. pridchim*, *britt. prezec*; **praedicatio**, **praedicatō**, M. L. 6719; **praedicātus** « affirmatif, dénonciatif ».

Indicō, **iudicō**, **uindicō** servent de dénominatifs à *index*, *iudex*, *uindex*. Pour *indicarius*, v. M. L. 9675.

dicō, -**ōnis** f. : terme de droit « parole, formule de commandement », d'où « commandement, autorité »; cf. T.-L. 26, 24, 6, *Acarnanas... restitutum se in antiquam formulam iuris ac dicionis eorum*; 1, 38, 2, *dedistis ne uos... in meam populique Romani dicionem*.

condicō : 1° formule d'entente entre deux personnes, condition fixée de part et d'autre, cf. Donat, Andr. 79, *est pactio certam legem in se continens*; cf. Plt., Ru. 950, *fero ei condicionem hoc pacto* « arrangement, pacte (= συνθήκη) »; Cic., Att. 8, 11^d, 8, *ego condicionibus... illi armis disceptari maluerunt*; condition, convention, spécialement de mariage : *conuentae condicio dicebantur cum primus sermo de nuptiis et earum condicione dicebatur*, P. F. 52, 28, par suite « parti »; 2° situation résultant d'un pacte et, en général, « situation, condition » (souvent joint à *fortūna*) : *hūmana condicio*; souvent avec un sens péjoratif; de là le sens de « esclavage » (cf. notre « être en condition ») dans la langue de l'Église; **condicionālis** : terme technique de la grammaire et du droit : 1° conditionnel (= υποθετικός); 2° d'esclave; substantivé : esclave (langue de l'Église). Sur **condicio** et la graphie **conditio**, v. Ernout, *Philologica* II, p. 157 sqq.

-**dicus**, -**a**-, **-um**; et **-dicus**, -**i** m. : second terme de composés, d'un type moins archaïque que celui de *iudex*, *index*, *uindex* : **causidicus** : avocat; **iuridicus**, formé

d'après *iurisdicō*, *iuris peritus*, etc. « relatif à la justice, juridique »; **fatidicus** : fatidique; **ueridicus** : véridique; **maledicus** : médisant.

dicāx : moqueur, railleur. Don., Eun. prol. 6, -*es dicuntur qui iocosis salibus maledicunt*. Noter la différence avec *loquāx*. **Dicacitās**, **dicaculus**.

dicitiō f. : fait de dire. Terme de droit : *testimonii dicitiō*, Tér.; Phorm. 293; cf. Thes. V 1005, 66. Dans la langue littéraire et dans la langue de la rhétorique et de la grammaire, traduit surtout le gr. λέξις [ῥήσις, ῥησις]. **Dictor** n'est attesté qu'à basse époque (S^t Jérôme, S^t Augustin et dans les grammairiens); **dictus**, -**ūs** m. : synonyme de *dictis*, rare et tardif; **dictūra** (Virg. gramm.).

dictēria, -**ōrum** n. pl. : plaisanteries. Rare (Nov., Varr., Mart.). De δευτήριον? Mais les sens différents. **dictābolāria**? : mot de Labérius cité par Fronton, p. 156, 5.

dicō, -**ās**, fréquentatif et intensif de *dicō* : dire à haute voix, répéter, dicter. M. L. 2630; all. *dichten*, cf. Ernout, *Philologica*, II, p. 185 et s. *irl. deachdaim*. D'où **dictāta** n. pl.; cf. **dictātum** dans les langues romanes, M. L. 2631; **dictāmen**, CIL VIII 5530; **dictātiō**; **dictiō**, -**ās** : dire souvent, répéter.

A **dictāre** se rattache sans doute étymologiquement :

dictātor m. : dictateur « a *dictando* », Prisc., GLK II 432, 25; cf. T.-L. 8, 34, 2, *dictatoris edictum pro numine semper obseruatum*. Cf., d'autre part, Varr., L. L. 5, 82, *quod a consule dicebatur cui dicto omnes audientes essent*, explication qu'on retrouve dans Cic., De rep. 1, 40, 63, *dictator ab eo appellatur quia dicitur*. Mais, dans l'emploi, **dictātor** et ses dérivés **dictātūra**, **dictātōrius**, etc., sont sans rapport avec **dictāre**. Ils forment un groupe de sens indépendant. Cf. Mommsen, *Hdb. d. römisch. Altert.*, t. II, 1, 136. *irl. dictatoir*.

A en juger par le grec, où le présent δεικνυμι est une formation relativement récente, et par l'indo-iranien, où l'on a skr. *dicāti* « il montre » (et l'intensif véd. *dedište*), av. *daēsayeti* (itératif-causatif) « il montre », il n'y avait pas, pour cette racine, d'ancien présent thématique à vocalisme radical en *e*. La forme italique attestée par lat. *dicō*, avec un correspondant osq. *deikum*, *deicum* « dicere », *deicans* « dicant », omb. *teitu*, *deitu* « dicitō », n'a de correspondant qu'en germanique : got. *ga-teihan* « απαγγεῖλαι », v. angl. *teon* « accuser », v. h. a. *zihan* (même sens); mais un présent germanique de ce type peut toujours être secondaire. Le v. h. a. *zeigōn* « montrer » a un autre vocalisme radical que lat. *dicāre*. — Le perfectum *dixi* est un ancien aoriste en -*s*-, comparable à gr. ἔδειξα, qui doit être ancien, et au moyen skr. *adiksi* « j'ai montré »; cf. gāth. *dāis* « tu as montré ».

La forme nominale athématique conservée dans lat. *dicis causā*, et dont *dicō* doit être dérivé, se retrouve, avec un autre sens, dans skr. *dīk* « région » (thème *dic-*). Il n'y a aucune raison d'admettre que *dicis* est une transcription de δεικς (ἐνεκα). — Le gr. δίκη « justice » en est aussi un dérivé, comme skr. *dicā* « région » et peut-être v. h. a. *zeiga* « indication » (qui est proche de *zeigōn* « montrer »). — Au second terme de composés, **-dik-* a normalement valeur de nom d'agent; l'emploi de *iudex*, osq. *meddiss* (gén. *meddikeis*), nom de

magistrat, est celui qu'on attend. — Pour le sens particulier de *in-dex*, cf. peut-être v. h. a. *zēha* « orteil » (c'est-à-dire « doigt »). — L'existence d'un athématique **deik-* fait comprendre une forme alternante **deig-* qui apparaît dans le dérivé got. *taikns* « signe » et qui explique peut-être lat. *digitus* (de formation obscure).

Le sens général de la racine était « montrer ». Mais on voit par gr. *δῆμι* et par la forme germanique qu'elle a servi à désigner des actes sociaux de caractère juridique. Et c'est ainsi qu'elle est parvenue au sens de « dire ». L'usage de la racine pour désigner une déclaration en forme s'est prolongé en latin, où un dérivé aussi évidemment récent que *dicātor* a fourni le nom d'un magistrat.

dida, -*ae* f. (Gloss. et bas latin) : sein, mamelle et « nourrice », comme *mamma*. Mot du langage enfantin ; cf. *ἰδῆμι*, *ἰδῆρος* et catal. *dida* « nourrice », sarde *dida* « tétine » et en germanique : v. angl. *titt* « tétine », etc. V. *tiullō*.

didātum = *diuisim* (Gloss.). Sans doute d'un verbe *didāre*, cf. *didāre*, M. L. 2511.

didintriō, -*is*, -*ire* : crier (en parlant de la belette). Anthol. 762, 61. Cf. *drindriō*.

diērectus [-*a*, -*um*] : employé surtout par Plaute avec les impératifs *ī, abī*, au sens de *ī in malam crucem*. Emploi différent dans Cu. 244, *liē diērectus est* ; Men. 442, *duciit lembum diērectum nauis praedatoria*. Adverbe : *diērectē* (et *djērēctē* trisyllabe) ; substantif : *diērectum*.

Étymologie et sens peu sûrs ; cf. Romain, Rev. Phil. 22, 297 sqq. ; Nonius, 49, 24.

diēs, -*ei* (-*ei*, -*e*) m. et f. : jour ; espace d'une journée. Le genre est commun au singulier, e. g. Lex Repet., CIL I² 583, 63, *ubi ea dies uenerit quod die iusei erunt adesse*, et Cic., Dom. 45 ; au pluriel, presque exclusivement masculin : *diēs festi*, *nefasti* (exceptions rarissimes, cf. Thes. s. u. V 1023, 70 sqq.). Même au singulier, le masculin est plus fréquent et semble aussi plus ancien, comme on le voit dans *Diēs-piter* et dans l'ancien locatif fixé dans les expressions *postridiē*, *meridiē*, *diē quinti*, *cottidiē*, etc. Le féminin est dû sans doute, d'une part, à l'influence de *nox*, ancien féminin, avec qui *diēs* formait un couple antithétique (cf. *diēs noctēque*, *nocte diēque*, *diē (diū) noctūque*), et de *lūx*, et, d'autre part, à l'influence des autres noms de la 5^e déclinaison, tous féminins, parmi lesquels *diēs* s'est trouvé rangé par suite d'accidents phonétiques ; cf. plus bas. Le latin vulgaire semble avoir conservé le genre féminin, comme le prouve le juxtaposé *diēs dominica* > fr. *dimanche* ; cf. M. L. 2738 ; toutefois, le masculin est également attesté dans les langues romanes (esp. *domingo* et les noms des jours du type *lundi*). Sur le genre, voir Ed. Fraenkel, Glotta 8, 24 sqq., 1917 ; Wolterstorff, ibid. 12, 112 sqq. ; H. Zimmermann, ibid. 13, 79 sqq. ; P. Krestchmer, ibid. 12, 151 sqq. ; 13, 101 sqq. ; Wackernagel, ibid. 14, 67. Statistique des formes dans Thes. s. u. V 1, 1024, 5 sqq.

Le nominatif *diēs* est refait d'après *diem* ; le nominatif phonétique devrait être **diūs*, conservé dans l'expression *nudiūs tertius*, *quartus* « [c'est] maintenant le troisième, quatrième jour [que] », dans le dérivé *diurnus* et peut-être dans *Dius Fidius* ; cf., toutefois, *dius*.

C'est par là que *diēs* a été rattaché à la 5^e déclinaison d'autres formes du même thème apparaissent dans le nom de l'ancien dieu du jour *Iuppiter* (vocalité à géminée expressive de *Diēspiter* ; cf., entre autres, Macrob. Sat. 1, 15, 14, qui en fait le dieu du jour et de la lumière ; *Iou-is*, et dans des formes d'adverbes telles que *dius*, *diū* (v. ce mot), *inter-diū*, ou des expressions comme *sub diū* (v. *dius*), etc. Cf. aussi *deus*, *deiuos*.

Diēs désigne le jour lumineux (divinisé dans *Diēspiter* ; cf. *Diālis* dans *flāmen Diālis*), par opposition à la nuit ; cf. Suét., fgm. p. 149, *diēs est solis praesentis* Hyg., Astr. 4, 19, p. 120, 13, *diem nobis definiturum quamdiu sol ab exortu ad occasum perueniat*. C'est de ce sens que dérive sans doute le sens de « ciel » attesté chez quelques poètes de la latinité impériale ; v. Wackernagel, *Vortles*. II 34. — *Diēs* désigne aussi le jour de vingt-quatre heures, de minuit à minuit : Paul, Dig. 2, 12, *more Romano diēs a media nocte incipit et sequentis noctis media parte finitur* ; Serv., Ae. 5, 738, *diēs est plenus qui habet horas XXIV... dicimus autem diem a parte meliore ; unde et usus est ut sine commemoratione noctis numerum dicamus diernum*... Ce sens est conservé dans le nom des « jours » de la semaine dans les langues romanes : *Lūnae*, *Martis diēs*, etc. ; cf. M. L. 5164, 5362, 5519, etc. De ce sens dérive le sens de « unité de temps » puis de « suite de jours, temps, durée » ; cf. Tér., Haut. 422, [*audio*] *diem adimere aegritudinem hominibus* ; Cic. Att. 7, 28, 3, *me non ratio solum consolatur... sed etiam diēs*. De là *diū* « longtemps » (v. ce mot). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2632. Irl. *die*.

Dérivés : *diālis* : glosé *cottidiānus* ; un exemple dans Cic., Facet. dict. 25, *consules diāles habemus* ; Cicéron joue sur le mot en faisant allusion au *flāmen Diālis*, cf. *aequidiālis* (Festus), *noeuē-diālis*, *meridiālis* ; *diārium* (surtout au pluriel *diāria*) : ration d'un jour, éphéméride, M. L. 2625 ; *diēcula* f. : court répit (d'un jour). Rare et archaïque ; *diēscō*, -*is* (Gloss.), forme d'après *lūcēscō* ; *diurnus*, fait sans doute sur *nocturnus*, v. *nox* : de jour. Le neutre *diurnum* a remplacé les formes trop courtes issues de *diēs* (déjà dans Mül. Chir. 658 ; Cael. Aur., Acut. 2, 39, 228) : ital. *giorno*, fr. *jour* et catal. *prov. jorn*, et confondu avec *diurnus*, M. L. 2700 (cf. *hibernum*) ; *diū* : v. ce mot. Cf. aussi *diurnāria* « qui diurnum scribit », de *diurnum* « journal » (*acta diurna*, etc.) ; de *diurnata* : britt. *diurnod* « journée » ; **subdiurnare*, M. L. 8354.

Diēs figure comme second terme dans des adverbes qui sont le plus souvent formés d'un adjectif au locatif auquel s'ajoute *diē* : *hodiē* (v. ce mot), *cottidiē*, *meridiē* (v. ce mot), *perendiē* (dont le premier élément serait le locatif d'un thème **pero-* [comp. le locatif *alfév*] ; v. Wackernagel, *Ahind. Gr.* II 1, 47), *postridiē* (*postriduō*, Plt.), *pridiē* (et, à basse époque, *interdiē*, doublet de *interdiū*), sur lesquels ont été bâtis des adjectifs : *cottidiānus*, *meridiānus*, *pridiānus*, *hodiernus* (cf. *hesternus*, *diurnus*), *perendinus*. *Perendinus* présente le même second élément que *nūndinae*, -*arum* (scil. *feriae*). La forme se dénonce comme ancienne (cf. plus bas) ; le type *cottidiānus* est plus récent. De *meridiē* a été tiré un nominatif *meridiēs* « midi », qui a fourni un dénominatif *meridiās* « faire la méridienne ou la sieste » ; de *perendinus* est dérivé le terme juridique *comperendinō*, -*are* « ajourner ». Cf. aussi *aequidiēs* (Gloss.).

Composés en -*duum* : *biduum* : « espace de deux jours » ; *triduum*, d'où *triduānus*, Irl. *tredan* ; *quadruduum* (quatri-).

L'i de *biduum*, *triduum*, *quadruduum* étonne en face de l'i des autres composés : *biceps*, *triceps*, etc., et aucune explication pleinement satisfaisante n'en a été donnée. Wackernagel a supposé que l'i a dû d'abord apparaître dans *triduum*, dont l'ablatif *triduō* aurait subi l'influence de *postridiē* (comme, inversement, *postriduō*, Plt., Mi. 1081, celle de *triduō*) ; l'i se serait étendu ensuite aux autres formes.

D'une racine **dei-* « briller » (dans skr. *dāidet* « il brille »), qui est médiocrement attestée, l'indo-européen avait deux formations comportant des élargissements, l'une en *-*eu-*, désignant le « ciel lumineux », le « jour » (considérés comme des forces actives, divines), l'autre en *-*en-*, qui a subsisté seulement au sens de « jour ». Les deux sens ont subsisté en latin.

L'élargissement en *-*eu-* apparaît sous deux formes, l'une athématique, avec vocalisme radical au degré zéro, l'autre thématique, avec vocalisme radical au degré -*e* (v. *deus*). La flexion du thème du type **dyeu-*, **diyeu-* comportait au nominatif et à l'accusatif singuliers une diphtongue au premier élément long qui a subsisté au nominatif, d'où le type véd. *dyāiḥ*, *d(i)yaūḥ*, auquel répond gr. *Zeús*, cf. lat. -*dius* (v. ci-dessus), et qui s'est réduite à -*i* à l'accusatif, d'où véd. *dyām*, *d(i)yām*, hom. *Zḗn* (qui passe à *Zḗna*) et lat. *diem*. C'est sur cet accusatif *diem* qu'a été fait le paradigme de *diēs*, et ce mot a été réservé au sens de « jour », tandis que le type de *Iouis* a été réservé au nom du dieu principal (pour le « ciel », on a recourus à un nom neutre désignant la chose, *caelum*). Au locatif, le védique a *dyāvi*, et il y a dû exister aussi une forme à diphtongue longue indo-européenne **dyēu*, **diyēu* (conservée probablement dans *diū* « de jour »), avec un doublet **dyē*, **diyē*, sur laquelle repose sans doute lat. *diē* dans *postridiē*, etc. Pour d'anciens juxtaposés de ce genre, avec locatif, cf., par exemple, skr. *anye-dyūḥ* « un autre jour », *pūrve-dyūḥ* « le jour d'avant ». Au génitif-ablatif, la forme était **diw-e/ōs*, conservée dans véd. *diwāḥ* et gr. *Δι(φ)ός*, cf. arm. *tiv* « jour », mais que l'italique a éliminée ; il a généralisé le type *Iouis* d'après l'ancien locatif (v. sous *Iuppiter*). L'irlandais a *dia* « jour », *in-diū* « aujourd'hui », et le gallois *dyw* « jour ».

Ce qui introduit un doute sur l'explication donnée du type *postridiē* par un ancien locatif *diyē(u)*, c'est que le sanskrit a un composé *a-dyā* « aujourd'hui », à quoi répond exactement le type lat. *h-o-diē*. Le véd. -*dyā* est mystérieux ; mais le *diē* de *hodiē* y répond évidemment. Resterait alors à expliquer la forme du locatif des adjectifs dans les juxtaposés tels que *postridiē*, etc.

Le type *bi-duum* doit reposer sur un dérivé de la forme **diwo-m*, parallèle au type -*dina-* du sanskrit, dérivé de la forme en -*n-*.

L'élargissement *-*en-* n'est conservé en latin que dans les composés *nūndinae*, *perendinus* qui en sont dérivés, de même que skr. -*dina-* dans *puru-dina-* « qui a beaucoup de jours », *madhyam-dina-* « du milieu du jour », etc. L'irlandais a un dérivé *tré-denus* « espace de trois jours ». Le même radical zéro figure dans le thème slave *da-* (nom.-acc. *dni*, gén. *dine*) « jour », tandis que le

vocalisme *e* figure dans le dérivé baltique : v. pruss. *deinan*, lit. *dēnā* (acc. sg. *dēnā*) « jour » ; le même se retrouve dans le composé got. *sintaino* « aél, névrote ».

Le groupe d'où est issu lat. *diēs* indiquait le « jour » en tant qu'il est lumineux. Pour indiquer l'espace d'une journée, l'indo-européen avait d'autres mots tels que skr. *dhar*, hom. *ἡμαρ*, arm. *awr*. Le latin n'en a rien gardé et il a donné *diēs* les deux valeurs. Le grec a, au contraire, généralisé *ἡμέρα*. Il ne serait pas sans intérêt de comparer la répartition des formes en **dy-* (type lat. *Iouis*) et en **diy-* (type lat. *diem*), en védique et en latin. Il est à noter que, de même que véd. *d(i)yām* est courant, cf. lat. *diem*, on a d'ordinaire véd. *dyāvi*, cf. lat. *Ioue*.

digitus, -*i* m. (gén. pl. *digitum*, Varr. ap. Charis. I 126, 25 ; on trouve à basse époque *dicita* f. et *dicita* n. pl., cf. Thes. V 1122, 70 sqq. ; ce dernier a subsisté dans les langues romanes, à côté de *digitus*, cf. M. L. 2638 ; une forme *dicitus*, blâmée par l'App. Probi, GLK IV 198, 10, se trouve dans des inscriptions vulgaires, à côté, d'ailleurs, de pures fautes d'orthographe comme *icidos* ; la forme contractée *dictus*, Varr., Men. 408 ap. Non. 117, 20 et Catull. 66, 73, est peu sûre) : doigt (de la main et du pied de l'homme et des animaux) ; mesure de longueur égale à la largeur d'un doigt. *Digitus* est le terme général ; chaque doigt a un nom particulier : *pollex*, *index* (ou *salutaris*, *demonstratiuus*) ; *digitus index* dans Hor., Serm. 2, 8, 16, où il y a peut-être trace d'une parenté possible entre *digitus* et *dicō*), *fāmōsus* (dit aussi *medius*, *summus*, *impudicus*, *infāmis*, etc.), *quartus* (*anulāris*, *honestus*, *medicus*), *minimus* (*auriculāris*, *ultimus*) ; cf. Thes. V 1127, 16 sqq. Figure dans de nombreuses expressions figurées et proverbiales, cf. Thes. V 1126, 62 sqq. ; 1131, 40 sqq., en particulier dans l'expression biblique *digitus dei*. Se dit également des branches secondaires des arbres (cf. *palma*, *palmes*). Dans le pseudo-Apulée, Herb. 87, et dans les gloses, *digitus (-tum) Veneris* désigne une plante aussi nommée *caput (cerebrum) canis*. Ancien, usuel ; panroman. M. L. 2638 ; B. W. *doigt*. Irl. *doit* ?

Dérivés et composés : *digitō*, -*are* : *δακτυλοδεκτικῶ* (Gloss.) ; *digitālis* : de la largeur du doigt ; *digitāle*, *digitābulum* : doigtier, gant (dé), cf. gr. *δακτυλῆρα* « gant » ; panroman, M. L. 2637, B. W. *dé* ; *digitātus* : muni de doigts, fissipède (Plin.) ; *digitulus* : petit doigt ; *digitellum* (-*tillum*) ; *digitellus* m.) : grande joubarbe ; *sēsquidigitus* : un doigt et demi (cf. *sēsquipes*) ; *Sēdigitus*, surnom romain : « qui a six doigts » ; *interdigitia*, -*orum* : espace entre deux doigts.

Aucun rapprochement net. Comme il n'y a pas de nom indo-européen commun du « doigt », *digitus* doit être une forme populaire sur laquelle il n'est possible de faire que des hypothèses. Le groupe germanique de v. h. a. *zēha* « doigt de pied » est différent de toute manière. Sans doute dérivé d'une forme **deig-* alternant avec **deik-* ; v. *dicō*, in fine.

dignus : v. *deceat*.

diligō : v. *legō*.

diluō, **diluuium** : v. *lauō*.

dimidius : v. *medius*.

diocēsis, -is f. : emprunt au gr. διοκῆσις « administration d'une province, diocèse ». Doublets populaires : *diocēsis* (-cisis), d'où *diocēsanus*. Attesté depuis Cicéron ; fréquent et spécialisé dans la langue de l'Église. Formes savantes dans les langues romanes.

diplōma, -atis n. : emprunt au gr. δῖπλωμα ; forme savante avec des doublets populaires *diplōma*, -ae et *duplōma*, -um (sous l'influence de *duplus*) : 1° diplôme, brevet ; 2° sauf-conduit, passeport (sens spécial au latin). Depuis Cicéron.

dirēctus : v. *regō*.

dirībēō, -ōns, -uī, -itum, -ēre : distribuer (terme technique), dénombrer les suffrages. De *dis-habēō* avec amuïssement de *h* et sonorisation de *s* intervocalique.

Dérivés : *dirībūtō*, -tor, -tōrium. Termes raris.

dirimō : v. *emō*.

dirus, -a, -um : de mauvais augure, sinistre. Terme de la langue religieuse ; cf. Cic., *Div.* 2, 15, *tristissima exia sine capite, quibus nil uidetur esse dirius*, et *Leg.* 2, 8 fin ; substantivé dans *dirae*, -arum f. pl. : « mauvais présages, malédictions, imprécations » ; et défilé dans *Dira* et *Dirae* « les Furies ». En passant dans la langue commune (où, d'ailleurs, il est assez rare et garde une couleur noble et poétique, comme le dérivé rare, mais classique, *dirūus*), l'adjectif a pris le sens plus général de « funeste, redoutable, etc. ». Mot sabin d'après Serv. auct., *Ae.* 3, 235, *S(ā)бини et Vmbri, quae nos mala, dira appellat*.

Le rapprochement avec la racine **dwei-* de hom., δέδ(F)ουα, δέδ(F)ιμεν, arm. *erknim* « je crains », et, avec élargissement -s-, de skr. *dōṣṭi* « il hait » est possible si *dirus* est vraiment un mot dialectal (cf. *di-ennium* à côté de *bi-ennium* ; v. Ernout, *Él. dial.*, p. 153 sqq.). Même formation que *clārus*, *rārus* ?

dis- : particule usitée seulement comme premier terme de composés. L'*s* peut s'amuir devant sonore, ainsi *didō*, *digerō*, *diligō*, *dimouēō*, *dinumerō*, *dirigō*, *diuēllō*, se sonoriser en *r* à l'intervocalique : *dirimō*, où s'assimiler : *dij-ferō* ; *dis-* ne subsiste clairement que devant *p*, *t*, *c* et devant *s*. Marque la séparation, l'écartement, la direction en sens opposés (*discurrō*, *diuersus*), et par suite le contraire, la négation, et s'oppose à *con-* : *placeō/displiceō*, *similis/dissimilis*, *facilis/difficilis*, *concorō/discors*, cf. *discondūcū*, *disconuenit*, *discooperiō*, formations populaires ; sens que les langues romanes ont bien conservé, cf., entre autres, M. L. 2666, **disdignāre* ; 2670, **disjējūnāre* ; 2680, *displicāre*. Quelquefois sert à renforcer le sens du verbe simple : *discupiō* « je crève de désir », *distadet* « je crève de dépit », *disperō*, *dispudet*, *dīrumpō*, etc. Correspond souvent pour le sens à gr. *δι-* : *distantō* = διατείνω, *distō* = δέστην, *diuerbium* = διδωλογος.

Di- et *dē-* sont souvent confondus en bas latin.

Lat. *dis-* se retrouve en ombre. *dis-lera-linsust* « irritum fecerit » (?), v. *lira*, et peut-être dans v. h. a. *zir* (all. mod. *zer-*, élargissement de *zi-*, *ze-*) et alb. *tš-*. Le gr. *δι-* semble aussi apparenté, soit qu'on tienne *s*, d'une part, et gr. -α, de l'autre, pour des additions à *di-* (pour -s, cf. *abs*, etc.) ; soit que gr. -α, cf. *καρ* à côté de *καρ-*, etc.), soit que gr. *δια* repose sur **diōs*.

Dis : v. *diues*.

disceptō : v. *captō*, sous *captō*.

discernō, **discerfmen** : v. *cernō*.

discidium : v. *scindō* et *excidiō*.

discipulus : v. *discō*.

discō, -is, **didici**, **discere** (pas de supin, ni de participe passé) : apprendre (par opposition à *doceō* « faire apprendre, enseigner » ; cf. Cic., *Dom.* 141, *doceat autem quam ipse didicisset*). Le participe de *discō* est *doctus* ; Plt., *Mer.* 522, *pol docta didici*. Ancien, usuel. M. L. 2654, *discens* (conservé dans les dialectes italiens), et 4380, **indiscere*. Britt. *dyscu*.

Dérivés : *discipulus* : élève, disciple (par opposition à *magister*) ; *discipula* (plus rare). Correspond à gr. μαθητής, *condiscipulus* à gr. συμπαιητής. Ancien, usuel ; les formes romanes et celtiques sont savantes. M. L. 2658 ; irl. *discipul*, etc. ; *disciplina* f. : 1° enseignement, éducation, discipline, et spécialement « discipline militaire » (*d. militiāe, d. rei militaris*) ; 2° sens concret : enseignement, matière enseignée (= μαθημα). Déformé par jeu de mots en *disciplina*. Dérivés tardifs et spéciaux à la langue de l'Église : *disciplinā*, -ās, -ābilis, etc. V. O. Mauch, *Der lat. Begriff disciplina*, Fribourg, 1941.

Quelle que soit l'étymologie de *discipulus*, les anciens ne le séparaient pas de *discō*, auquel le sens le rattache étroitement ; cf. T.-L. I 28, 9. L'étymologie par *discipiō* (du reste à peine attesté, v. Thes. s. u.) est sémantiquement difficile à maintenir, malgré *praecipio*.

Composés de *discō* : *addiscō* : προσημαθῆναι ; *condiscō* : apprendre tout à fait (= καταμαθῆναι) ; *dēdiscō* : désapprendre ; *ēdiscō* : apprendre à fond ou par cœur ; *perdiscō* : apprendre de bout en bout ; *praediscō* : apprendre d'avance.

Discō est à peine représenté dans les langues romanes qui ont recouru à *apprehendere* ; cf. M. L. 154 et 554, B. W. s. u. et *comprehendere* ; M. L. 4380, **indiscere*.

La forme *didici* du perfectum et l'emploi de *doctus* relient *discō* à *doceō* ; donc, *discō* repose sur **di-de-ecō* comme *poceō* sur **porc-scō*. L'*α* du gr. διδάσκω « j'en seigne » s'explique malaisément dans une racine **dek-* néanmoins, on ne saurait guère séparer *discō* de διδάσκω et de δαῖνα malgré W. Schulze, *Kl. Schr.*, p. 305, qui considère διδάσκω comme une innovation hellénique formée sur l'aor. hom. δέδωκ et explique *discō* par **di-scō* (v. en dernier lieu Debrunner, *Mél. Boisacq*, p. 251 sqq.). Dans le mot grec, le redoublement en est venu à faire partie intégrante du radical : διδάσκω, δαδῆ. Et ceci rappelle lat. *discipulus*, dont la formation est, du reste, énigmatique. Groupe obscur. V. *doceō*.

discus, -i m. : disque, palet ; plateau, cymbale. Emprunt du gr. δίσκος. Attesté depuis Plaute. M. L. 2664, B. W. *disc*. Germanique : v. h. a. *disc*, all. *Tisch*, etc. et celtique : irl. *diosg*, *tesc*, britt. *dysc*, *dysgyl*.

discutiō : v. *quatiō*.

disertiō, -ōnis f. : attesté seulement dans la glose de P. F. 63, 20, *disertiones* : *diuisiones patrimoniorum inter consortes*. Sans doute de *diserō*, contraire de *conserō*.

disertus, -a, -um : qui s'exprime bien, disert. Inscparable de *disertim*, *disertē* clairement, explicitement,

en termes exprès », qui dans Liv. Andr. traduit le gr. ἀρετός. Du sens de « clair » on est passé à celui de « qui parle bien » ; cf. Cic., *De Or.* 1, 94, *eum statuebam disertum qui posset satis acute atque dilucide... dicere*. — Terme de la langue écrite.

Dérivés : *disertim* (Liv. Andr.), -tē (Plt.) ; *disertiō*, *disertiūs* (?), -tulus, ces derniers tardifs.

Disertus est rattaché par les Latins comme par les modernes à *diserō* : Varr., L. L., 6, 64, *ut olitor diserit in areas sui cuiusque generis res, sic in oratione qui facit, diserius* ; de même Cic., *De Or.* 1, 240 ; *Div.* 1, 105 ; P. F. 64, 1 ; Isid., *Or.* 10, 65. Mais la brève de *disertus* fait difficulté, comme l'a vu Priscien, GLK III 56, 24, *ubique producitur « di », excepto « dirimo » et « disertus »*. On ne peut guère expliquer l'*i* et la simplification de la geminée par l'action de la loi *mamma/mamilla*. Peut-être de *dis* + *artus* « disposé ou qui dispose avec art », ou « qui dispose bien » (cf. *disertiō*). L'*r* de *artus* ayant empêché la sonorisation de l'*s* du préverbe ? On n'a pas de certitude.

dispescō : v. *parcō*.

disserō, **dissertō** : v. *serō* « entrelacer, tresser ».

dissipō : v. *supo*, *sipō*.

1. **diū**, **dius** (ū?) : pendant le jour. Ancien cas de *diēs* (v. ce mot) conservé dans la locution *noctū diūque* (usité seulement chez les archaïques et les archaïsants) et dans *interdiū*, plus tard *interdiē* d'après *hodiē*, etc.

Il est probable que *noctū* a été fait d'après *diū* « de jour ». Mais le dérivé *diurnus*, fait sur *diu-*, doit l'avoir été d'après *nocturnus* ; cf. gr. νύκτωρ « de nuit », νύκτερος, νυκτερινός « nocturne ».

dius : même sens que le précédent. Deux exemples dans la locution *noctū diūque* : Plt., *Mer.* 382 ; Titin., *Com.* 13. On a aussi *interdiū*, *perdius* (Gell., fait secondairement sur *pernox*). **Dius** peut être un génitif (cf. l'emploi de *noctis*, νύκτος et les génitifs skr. *diwāh*, gr. Δι(F)ός) ou une formation analogique, comme le génitif skr. *dyōh*.

V. *diēs*.

2. **diū** : longtemps, depuis longtemps. Sans doute contamination avec *diū* « pendant le jour » d'un ancien **diū* ; v. *dūdum*. De même que *diū* « de jour » avait un doublet *dius*, son homonyme a eu un doublet *diūs* (cf. *quandius*, CIL VI 6308, 13101) qui témoigne de la confusion entre les deux formes.

Le sens de « longtemps » a dû se développer par contact avec le sens de « tout un jour », *diū multumque* ; de même que *diēs* a pu désigner, comme on l'a vu, « la suite des jours ». Dans ce sens, l'adverbe a un comparatif et un superlatif : *diūtius*, *diūtissimē*, et aussi, d'après *diū*, dont la dernière syllabe pouvait s'abrèger par l'action de la loi des mots iambiques ; cf. Thes. V 1557, 53 sqq., *diūtius*, *diūtissimē*. Le *t* de *diūtius* a été sans doute emprunté à l'adjectif *diūtinus*, pour éviter un groupe impossible **di-ius*. *Diūtinus*, ancien, classique, a un suffixe -ino- comme *crāstinus*, *pristinus*, *annōtinus*, cf. skr. *divānāh*. *Diūtarnus* (la brève est attestée dans Ovide, à moins qu'il ne faille scander *Djūtarnus*), qui n'apparaît pas avant Cicéron et Varron, est une contamination de *diurnus* et de *diūtinus*. *Diurnāre* (« diū ultere » est un ἄ. λ. de Claud. Quadrig., cf. Gell. 17, 2, 16.

Diusculē (St Aug.) est fait d'après *longiusculē*. Composés : *iandiū*, *tandiū*, *quandiū*, *aliquandiū*. Attesté de tout temps. Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 2699.

diuersus : v. *ueriō*.

diues (*diuess*, Plt., *As.* 330?), -itis et **diēs**, **diētis** (abl. *diū*, cf. Thes. V 1587, 55 sqq. ; gén. *diūm*, Sén., *Herc.* O. 648 ; *dūtium*, Tert., *Uxor.* 2, 8), adj. et subst. : riche. — Les formes contractes apparaissent surtout en poésie et dans la prose impériale. La flexion ancienne devait être *diues*(s), *diētis* ; sur *diues* on a refait un paradigme *diūtis*, etc., de même que sur *diētis* un nominatif *dis*, déjà dans Plaute et Térence ; cf. Thes. V 1588, 15 sqq. Mêmes doublets pour le comparatif et le superlatif *diūtior*, *diūtissimus* et *dūtior* (Plt., *Au.* 809), *dūtissimus*, pour le substantif *diūtitiāe* et *diūtitiāe* (déjà dans Plt., *Cap.* 170), dans *diūiō* (Accius, *Turpilius*) et *dūtō* (beaucoup plus fréquent ; premier exemple dans la Rhét. à Hér.). Par contre, on a seulement *dūtēscō*. **Dis** a servi à traduire le nom du dieu grec Διούτων qu'on rapprochait de *Διούτος*. L'adjectif s'emploie absolument et avec un complément au génitif ou à l'ablatif : *diues pecoris*, Vg., B. 2, 20 ; *diues aruis*, Vg., *Ae.* 7, 537. Se dit des personnes et des choses. Ancien, usuel. Non roman ; v. B. W. sous *riche*.

Dérivés : *diūtitiāe*, *diūtitiāe* f. pl. : richesses. Pluriel collectif. Ancien, usuel ; *diūtō*, *dūtō*, -ās : enrichir ; *dūtēscō* : s'enrichir ; *praediues* adj. : très riche.

Diues est dérivé de *diuus* par Varr., L. L. 5, 92, *diues a diuo qui, ut deus, nihil indigere uidetur*.

Les dieux indo-européens étaient distributeurs de richesses (hom. *δοτῆρες ἐάων*), donnant en partage (skr. *bhāgah*, v. perse *baga*, v. sl. *bogū* « dieu »). Dès lors, on peut se demander si *diues* ne serait pas fait comme *caeles* (*caeliētis*), ce qui concorderait avec l'étymologie de Varron. Simple hypothèse pour expliquer un adjectif qui n'a aucun correspondant hors du latin ; le pléignien *des* « diues ? » est obscur ; cf. Vetter, *Hdb.* n. 214.

di-uidō, -is, **uisi**, **-uisum**, **-uidere** (composé de *dis* + *uidō*, qui n'est pas attesté comme verbe simple) : séparer, diviser, répartir, disjointre (une question ; terme de la langue politique). Ancien, usuel ; M. L. 2701 a. De *diuisus* la langue populaire a tiré **diuisāre* attesté par les langues romanes ; M. L. 2706.

Dérivés : *diuidus*, -a, -um (archaïque et rare) : divisé ; *diuidia* (archaïque et usité presque exclusivement dans la locution [*hoc*] *mihi diuidiāe est* « ceci m'est une cause de déchirement » ; toutefois, Accius emploie *diuidia*, -iāe comme synonyme de *discordia*, M. L. 2702 ; *diuiduus* : divisé et « divisible » (classique), d'où *indiuuiduus* : « indivis » et « indivisible ». Adjectif attesté à partir de Cicéron, chez lequel il sert, entre autres, à traduire le gr. *ἄτομος*, cf. *Fin.* 1, 6, 17 ; *indiuuidiūs* (Tert.) ; *diuidiūtās* (Dig.) ; *diuidicula* n. pl. : *antiqui dicebant quae nunc sunt castella, ex quibus a riuo communi aquam quisque in suum fundum ducit* P. F. 62, 1 ; *diuisor* ; *diuisiō* (et *diuisūra*, *diuisus*, -iūs) ; *diuisibilis* (langue de l'Église) et *indiuisibilis*, calqués sur *μερίστος* et *ἀμερίστος*. Si l'ombrien *ueſu* signifie « diuiditō » et *ueſ* (accusatif pluriel) « partis », on peut y voir un *ueſ-*, issu de **weidh-*,

mais la forme et le sens sont contestés; cf. Vetter, *Hdb.*, p. 218 et 228. Le sens a amené en latin la fixation du préverbe *dis-*. A en juger par le sanskrit, la racine ne fournissait pas de présent thématique, et la forme lat. *-uidō* repose sur un ancien présent athématique. Le sanskrit a : *vidhyati* « il perce » (avec un causatif, non védique, *vedhayati*), *vidhāte* « il manque de ». — L'adjectif en *-io-*, *diuinus*, est fait sur le perfectum en *-s-*, *diuisi*, qui indique l'absence d'un ancien aoriste radical et d'un ancien parfait. Un rapport avec *uidua* est possible. L'explication de *-uidō* par **ui-dhō*, opposé à *condō* (cf. Wackernagel, *Vorles.* 2, 168), se heurte au fait que le préfixe **ui-* n'existe pas en latin.

diuinus : v. *deus*.

diurnō : v. *diū 2*.

dius : v. *diū 1*.

dius, *-a*, *-um* : du ciel, divin; et « lumineux », cf. P. F. 65, 20, *dium quod sub caelo est extra tectum ab Ioue dicebatur*, et *Dialis flamen*, et *dius heroum aliquis a Ioue genus duccens*. Ce dernier emploi appartient à la littérature et est imité du gr. *δῖος*; cf. le *diā deārum* d'Enn., A. 22, traduisant le gr. *δῖα θεῶν*. Mais, dans la langue religieuse, *dius* signifie plutôt « du ciel » : *dium fulgur* alternant dans les inscriptions avec *dium fulgor*, cf. Thes. V 1642, 31 sqq.; *dea diā* désigne « la déesse du ciel » (= Junon); *dium* « le ciel », cf. F. 198, 86, [*flamen*], *dialis*, *quia uniuersi mundi sacerdos qui appellatur dium*, d'où *sub diō* « i. e. sub caelo », Ps. Asc., Verr. 2, 51, p. 236, 10 St., alternant avec *sub diū*, forme fléchie (locatif?) de *diūs*, ancien nominatif de *diēs* « jour lumineux », et avec *sub diuō*, cf. Thes. V 1658, 32 sqq. Le jour lumineux et le ciel se confondent avec le dieu, comme les Latins l'ont encore senti; cf. Varr., L. 5, 66, *hoc idem magis ostendit antiquius Iouis nomen : nam olim Diouis et Di(e)spiter dictus, i. e. diēs pater; a quo dei dicti qui inde, et dius et diuum, unde sub diuo, Dius Fidius. Itaque inde eius perforatum tectum, ut ea uideatur diuum, i. e. caelum.* — *Diūs*, dans *Dius Fidius* (cf. gr. *Ζεὺς Ἰλιότιος*), est équivoque; ce peut être l'ancien nom du jour, cf. *diēs*, ou l'adjectif substantivé et divinisé. — Formes rares et archaïques, peu vivantes et surtout maintenues par la langue religieuse. De *sub diū* a été tiré *subdiālis*, attesté chez Pline et dont le pluriel neutre *subdiālia* traduit le gr. *ὑπαθρία*; Ammien dit *subdiūlis*.

L'osque a *Diuiiāi* « *Diae* », Vetter, *Hdb.*, n. 140. L'adjectif est ancien; il répond à skr. *divyāh* « céleste », gr. *δῖος* (de **diu-yoc*) « divin ». Le vocalisme radical à degré zéro est normal au point de vue indo-européen dans ce dérivé. V. *deus*.

diuus, diua : v. *deus*.

dō, *dās*, *dedī*, *dātum*, *dāre*. Verbe primaire qui diffère des verbes de la première conjugaison par la brièveté de l'*ā* : *dāre*, *dāmus*, etc.; l'*ā* de *dās*, *dā* est dû à la tendance à allonger les formes monosyllabiques de sens plein; en composition l'*ā* reparaît : *reddite*, d'où *reddis*, *reddē*, analogiques. L'*ā* de *dāre* a fait passer les composés dans la 3^e conjugaison : *dēdere*, *reddere*; les composés ainsi formés se sont confondus avec ceux de la racine **dhē-* « poser » tels que *con-dō*, *crēdō*, etc. V. ci-

dessous. Le futur est *dābō*; d'où l'ancien futur du composé *reddībō* (Plaute), qui a été éliminé par *reddam* fait sur *legam*; l'imparfait est *dābam*; *reddēbam* au lieu de **reddēbam* est fait sur *legēbam*. L'époque archaïque a conservé quelques formes aberrantes : une 3^e personne pluriel d'indicatif présent élargie avec un suffixe *-ne/no-* : *danunt*, v. Thes. V 1659, 65 sqq. (cf. *prodununt*, *solinunt*, de *prodeō*, *soleō*), et un subjonctif et un optatif de la forme *duam*, *duim*, v. Thes., ibid. 78 sqq.; cf. P. F. 25, 12, *addūus* (lat. *addūis?*), *addideris*; *prodūi*, *porro dederit*, Fest. 254, 16; *interduim* (Plaute). Le latin ne connaît le verbe que sous la forme simple; *reddō* doit sans doute s'analyser *red-dō*, comme *red-dux*, plutôt que **re-didō*; l'osco-ombrien a, au contraire, une forme à redoublement, comme le gr. *δίδωμι* : omb. *teṛtu dīrsu* « *datō* », *teṛa*, *dersa*, *dīrsa* « *det* »; osq. *didei* « *debit* » (futur fait sur le présent). Le perfectum lat. *dedī* est un ancien parfait à redoublement comme gr. *δέδοται* et skr. *dadé*; l'ombrien a aussi *dede* « *dedit* », l'osque *ded ed*. Le roumain suppose une forme **dedere*, M. L. 2511.

Sens : donner; s'oppose à *capere* « prendre, recevoir », comme gr. *δίδωμι* à *λαμβάνω*. *Dare aliquid alicui* « donner quelque chose à quelqu'un »; ou avec l'accusatif marquant le but : *dare nuptum* « donner en mariage », *uēnum dare* « donner en vente », *d. in conspectum* « donner en spectacle », *d. ignem in aram*, Plt., Tru. 476, in *splendorem dari*; As. 426, *dare ad mortem*; *dare se* « se donner » (*alicui*, *alicui rei*; in : *dare se in fugam*, *dare manus* « donner les mains » (en parlant d'un ennemi vaincu). S'emploie absolument ou, le plus souvent, avec un complément concret ou abstrait; peut être suivi d'un infinitif : *dare pateram*, *obsides*; *dare poenam* (-*nās*) : donner une amende, c'est-à-dire « être puni »; *dare ueniam*, *tempus*, *operam*, *malum*; *d. bibere*. A pris aussi le sens de « livrer, remettre, procurer ».

Dans la langue familière, *se dare* s'emploie avec un adverbe, *se bene*, *male dare*, dans un sens analogue à celui de *se bene*, *male habere*, *praebere*; cf. Cael. ap. Cic., ad Fam. 2, 15, 2. Usité aussi avec un adjectif en *-o-* (participe passé passif), à la place d'un parfait, pour insister sur l'achèvement de l'action, e. g. Vg., Ae. 12, 437, *Nunc te mea dextera bello defensum dabūt* (= *faciūt ut defensus sis*), Liv. 8, 6, 6, cf. Thes. s. u. *dā*, 1697, 27 sqq., construction qui correspond à l'emploi de *habēō* avec le même adjectif en *-us*.

A partir du 1^{er} siècle, on trouve l'impersonnel *dat*, *datur* suivi d'un infinitif passif *dat* (*aliquis*), *datur intellegi* avec le sens de *ebōs* εἶα « il est donné à comprendre que, il est aisé de comprendre que »; cf. Thes. s. u. V 1690, 38 sqq.

Souvent employé pour le composé *edere* : *mōtus dare* comme *edere mōtus*; *dare forās scripta* comme *edere librum* (Cic., Att. 13, 22, 3); *haec ubi dicta dedū* = *edidū*; de là *dare* dans le sens de « publier, faire connaître », *datur* dans le sens de « *dicitur* ». On trouve *dabo* in *nos famem* (δῶσω ἐπ' ὑμᾶς), Itala Ezéch. 26, 29, là où la Vulgate traduit par *imponam uobis*. Ce développement sémantique a été favorisé par le fait que, avec les composés de *dō*, sont venus se confondre les composés de la racine **dhē-* « placer » (v. *faciō*), si bien que souvent il est impossible de dire à quels composés on a affaire : *edō* correspond aussi bien à *ἐξείδωμι* qu'à *ἐκείρωμι*

entre lesquels, du reste, la différence de sens est petite; *addō* est glossé à la fois *προσδίδωμι* et *προσείρωμι*. On peut dire *dare nōmen* et *facere, indere, addere nōmen alicui*. Dans *sacerdōs*, le second terme appartient à la racine **dhē-*, cf. *sacra facere, sacrificium*; Pedersen, MSL 22, 5 sqq.

Il se peut, d'ailleurs, qu'il y ait eu dans les formes attestées fusion de verbes originellement distincts : dans *uēnum dare*, *pessum dare*, on a sans doute affaire à *dare uēnum dare*, comme dans *nuptum dare*; mais *perdō*, « donner », avec leurs passifs *perēō*, *uēnēō*, s'expliqueraient mieux en partant de **dhē-* « placer » : *perdō*, *perēō* rappellent le couple *interficiō, interēō*. L'état de choses était tellement trouble que *dare* a pu être employé avec le sens non équivoque de « placer » dans le juxtaposé *circum dare*, dont les éléments n'ont été soudés qu'à date relativement récente. De même, *satisdō* s'emploie conjointement avec *satisfaciō*. Dans la forme également, les deux verbes se sont confondus et *crēdō*, qui n'est pas un composé de *dō*, a des formes *crēduam*, *crēduim*, comme *duam*, *duim*.

De est ancien et usuel, mais a subi de bonne heure la concurrence du dénomiatif, plus plein et plus régulier, d'aspect indéterminé, *dōnāre*. — Représenté néanmoins dans toutes les langues romanes, sauf en français. M. L. 2476; B. W. *donner*.

A la forme *dō-* de la racine de *dō-* se rattachent :

dās, *dōtis* f. : dot (sens propre et figuré, d'où le pl. *dōtēs* « dons »). Ancien thème consonantique : l'ablatif est *dōte*; le génitif *dōtium* (attesté à côté de *dōtum*) est resté et analogique des thèmes en *-i-* imparisyllabiques.

Dérivés : *dōtāus*, dont on a tiré ensuite *dōtō*, *-ās* (époque impériale), M. L. 2756; *dōtālis*, cf. M. L. 2756 a; **dōtārium*, M. L. 2757; *indōtāus*.

dōnum n. : don (concret), cf. *fē-num*, etc. Ancien, usuel. Panitalique, v. Vetter, *Hdb.*, sous *dūn-um*. Panroman, sauf roumain. M. L. 2749. Dénomiatif : *dōnō*, *-ās*, qu'on retrouve en osque, du u n a t e d « *dōnāuit* » : faire don de (*aliquid alicui*, ou *aliquem aliqui rē*, d'où *dōnāus* « qui a reçu en don »). Au sens de « faire don de » s'est ajouté celui de « faire remise de, pardonner »; *culpa grauis precibus donatur saepe suorum*, Ov., Pont. 2, 7, 51. Ancien, usuel. M. L. 2746.

Dérivés et composés : *dōnāmen* (tardif); *dōnāria*, *-ōrum* n. pl. : endroit du temple où l'on déposait les offrandes (cf. *aerārium*), puis « offrande » et « récompense militaire », M. L. 2747; *dōnāticus* (« *Caton* »); *dōnātius* « donné par l'empereur », d'où *dōnātium*; *dōnābilis* (archaïque); *dōnātiō* (classique), *dōnātor*, *dōnātrix* (latin des juristes de l'époque impériale); *condōnō*, *-ās* (composé d'aspect déterminé) « faire abandon ou remise de, pardonner », M. L. 2125; *redōnō* (Hor., C. 2, 7, 3; 3, 3, 3 = gr. *μεταδίδωμι*; différent de *reddō*); *dōnificō* (Hyg.). Cf. aussi **addōnāre*, M. L. 156; *perdōnāre*, attesté dans l'Ésope latin de Romulus, M. L. 6405.

Au degré *dā-* de la racine appartiennent :

dātū : fait de donner; classique, mais rare, surtout terme de droit = *δῶς*, M. L. 2484; *dātus*, *-ūs* m. : ibid.; *dātor* : *δῶτης* et *δῶτωρ*, rare; attesté six fois dans Plaute, puis un exemple dans Virgile et dans Silius; repris ensuite à partir de Tertullien; *dātūus* : terme de

droit, *dātūi tutores* « qui nominatim testamento dantur » (Gaius); terme de grammaire traduit *δωτικός* : *dātūus casus* ou *casus dandi*, M. L. 2485; *dātō*, *-ās* : donner.

Tous ces mots sont rares et d'un emploi plutôt technique. *Dātō* n'a pas tenu devant *dōnō*.

Composés verbaux en *-dō*. Étant donné que, pour les Latins, il n'y avait qu'une seule sorte de composés en *-dō*, il a semblé conforme au sentiment qu'ils avaient de leur langue de donner ces composés dans l'ordre alphabétique, en indiquant pour chacun d'eux à quelle racine, celle de *dare* ou la racine indo-européenne **dhē-*, il est vraisemblable qu'ils se rattachent :

abdō, *-is*, *-idī*, *-dītum* (**dhē-*), cf. skr. *apadadhāti* « il retire », gr. *ἀποτίθημι* : mettre à l'écart, éloigner, et par suite « recouvrir, cacher ». A l'époque chrétienne, *abdūtum* est encore usité; mais *abdō* a été remplacé par *abscondō*, *occultō*, etc. Non roman.

addō (*addūō*, Gloss., est refait sans doute sur *adduim*) : 1^o « placer auprès, appliquer », correspond à *προστίθημι*, cf. Plt., Cap. 808, *cui me custodem addiderat*; T.-L. 26, 16, 3, *licitor uiro forti addē uirgas*; 2^o « ajouter ». Mais le grec a aussi *προσδίδωμι*. *Additō*, *additiūmentum* correspondent à *πρόθεσις*, *προσθήκη*; *additiūus* traduit *ἐπιταγματικός*. Composé : *inaddō*, M. L. 4329.

condō (rac. **dhē-*) = *συτίθημι* et *κατατίθημι* : 1^o « mettre ensemble, réunir (des choses éparses) » : Varr., L. L. 7, 1, *uerbum quod conditum est e quibus litteris, oportet, cf. inconditius* « confus, non rangé », de là *condere urbem*, *moenia*, *carmen* « réunir les éléments d'une ville, d'un rempart, d'un poème », et par suite « bâtir, fonder, créer, composer (= *compōnere*) ». A ce sens se rattachent *conditor* : fondateur, créateur = *πρωτοτύχης* (irl. *conditor*); *conditiō* : action de fonder, création = *κτίσις*. Le sens ancien apparaît encore dans le nom du dieu *Conditor* « qui procède à la mise en grange des grains ».

2^o D'expressions comme *condere mustum*, *condere messem in horreum* (*horreō*), *pecūniam in crumēnam* s'est développé le sens de « enfermer, mettre à l'abri, déposer » (par opposition à *prōmere*, comme le *condus* « esclave chargé de serrer les provisions » s'oppose au *prōmus*, qui est chargé de les mettre à table); cf. *conditiūus* « de conserve », adjectif de la langue rurale (*-a olea*, etc.; peut-être y a-t-il eu ici jonction avec *condiō* « confire »), *conditiōrium* « magasin »; d'où « cacher », « enfoncer » : *condere alqm sepulcrō*; d'où à l'époque impériale le sens de « tombeau » qu'a pris *conditiōrium*. Dans ce sens de « cacher », *condō* a été doublé par une forme renforcée : *abscondō*, *-diūm* (et tardifs *abscondi*, *absconsum*) = *ἀποκρύπτω*, qui a supplanté *abdō*. *Abscondō*, outre le sens physique et moral de « cacher », a aussi dans la langue nautique le sens technique de « perdre de vue »; cf. Vg., Ae. 3, 294, *protinus aerias Phaeacum abscondimus arces*, où Servius note *abscondimus nauticus sermo est*; cf. Plat., Prot. 388, *ἀποκρύπτειν γῆν*. *Abscondere* est demeuré dans les langues romanes : roum. *ascunde*, ital. *ascondere*, v. fr. *escondre*, esp. *esconder*. M. L. 41 et 42; B. W. sous *cacher*. Cf. aussi *recondō* : cacher de nouveau et « mettre à l'écart, enfouir », etc. M. L. 7128.

dēdō : donner une fois pour toutes, donner sans condition; terme de la langue militaire : *dēdere se* « se rendre », d'où *dēditio*, *dēditicius*. Le sens technique est

marqué par Donat, Ter. Andr. 199, dare est quod repetas, dedere ad perpetuum; et damus etiam amicis, dedimus tantum hostibus. Racine *dō-; = ἐκδίδωμι; a un correspondant en osq. d adid « dēdiderit », da [da] « dēdat ».

dīdō : distribuer, répartir. Correspond à διαδίδωμι mieux qu'à διαιρίτωμι.

ēdō : mettre au jour, publier = ἐκδίδωμι. D'où ēditus « qui est en vue », et par suite « élevé » (= excelsus) et aussi « issu (de) » : Maecenas atavis edite regibus, Hor., Od. 1, 11; ēdiitū, ēdiitor. Un mélange de *dō et de *dhē- n'est pas exclu.

indō : mettre sur ou dans; ἐνρίτωμι et εἰσρίτωμι. obdō : ere obponere uel operire. Correspond pour le sens à προσιρίτωμι.

perdō : perdre, dans le sens de « donner ou dépenser inutilement » et « ruiner, détruire, mener à sa perte ». A pour passif pereō, mais le participe est perditus. Différent de amittō, cf. Rhet. Her. 4, 44, 57 Decius amisū uitam at non perdidit. Mais la langue populaire l'emploie dans ce sens. Peut correspondre à παραρίτωμι dans le sens où la langue homérique emploie π. κεφαλήν, ψυχὴν « exposer sa tête ou sa vie ». Mais le développement de sens est propre au latin; v. per. Panroman; M. L. 6403. Composés : dēperdō (depuis Cicéron et Lucrèce); disperdō (depuis Plaute et Caton, fréquent dans la Vulgate), confondu souvent avec dispergō. M. L. 2570 a.

prōdō : livrer, trahir = προδίδωμι. praeditus : « [particulièrement] doué de ». Se rattache évidemment à datus.

reddō : rendre = ἀποδίδωμι. Panroman, sauf roumain; la plupart des formes romanes remontent à *reddere, forme faite analogiquement sur prendere. M. L. 7141.

subdō : mettre sous (= υπορίτωμι), d'où « soumettre » (= υποτάσσω), « substituer » (cf. succedere), « suborner ». iradō : livrer, transmettre, trahir. Correspond à la fois à διαδίδωμι et à προδίδωμι. M. L. 8828-8830.

Tous ces verbes peuvent avoir des noms d'agents en -tor, des abstraits en -tio et des adjectifs dérivés en -iuus, -icius, etc.

La racine indo-européenne *dō-, *do- « donner » fournissait un aoriste radical athématique : véd. dāsi « il a donné », moyen adīta; gr. ἔδωκα, ἔδωκεν, ἔδωκε; ill. doto; arm. et « il a donné », tur « donne » (de *dō), à côté de tam « je donne », où ta- repose sur *dō-. Une forme à redoublement, skr. dādāmi « je donne », gr. δίδωμι, fournissait un présent qu'a conservé l'osco-ombrien, v. les formes citées plus haut, et vest. didet « dat », pél. dida « det » (cf. aussi v. lit. dāsti « il donne », v. sl. dastū « il donnera », 3^e plur. dadeŕi « ils donneront »). En indo-européen occidental, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que le latin a conservé dans dō, damus. — Cette racine a disparu en celtique (où se trouve, en revanche, le correspondant de skr. rā- « donner ») et en germanique. Le perfectum dedi est à rapprocher du parfait skr. dādē, gr. ἔδωκα; il se retrouve dans osq. deded, omb. dede « dedit ». Sur hitt. dā- « prendre », v. Benveniste, Don et échange dans le vocabulaire indo-européen, Ann. Sociol. 1951, 8 sqq.

La racine *dhē-, *dho- « poser » fournissait de même aux langues orientales un aoriste : véd. dāhāi, moyen

adhīta; gr. ἔθηκα, ἔθεκεν, ἔθετο; arm. ed « il a posé », dir « pose » (de *dhē-). Une forme à redoublement, skr. dādāhāmi « je pose », gr. τίθημι, lit. dest(i) « il pose » (d'où dedū « je pose »), fournissait un présent. En Occident, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que conserve le germanique occidental : v. h. a. tuon, v. angl. dōn « faire », en face de got. ga-deps « action », v. h. a. tāt et de v. sl. dālo « œuvre ». Le latin a conservé ce présent déterminé dans les formes à préverbe ou dans les juxtaposés, en les confondant phonétiquement avec la racine précédente; et c'est ainsi qu'on a lat. crēdō en face de véd. crād. dadhāi « il croit » (v. crēdō). Le présent simple, avec le sens de « faire », a été tiré d'une forme dérivée : v. facio, tout comme l'arménien a dnm « je pose » et le slave le duratif dēje « je pose ». — Il est résulté de là que les formes telles que condō, trādō, etc., peuvent passer pour appartenant à la fois à *dō- « donner » et à *dhē- « poser ». Le perfectum est à redoublement : crēdidit, condidit, etc. (cf. osq. -ffed, de *fefed, dans pruffed « possuit », aamanaffed « faciendum cūravit ») qui concorde avec dedi, mais répond aussi à gr. τέθεικα, véd. dadhē. Le présent est remplacé par facio (v. ce mot).

Le nom-racine n'existe qu'avec élargissement -t- dans dās, dātis; cf. hom. δῶς « don » chez Hésiode, avec le dérivé δαίνω. V. Benveniste, art. cité.

Le substantif indiquant le « don » a deux formes, suivant les langues : gr. δῶρον, v. sl. darŭ, arm. turk' et lat. donum, osq. dūnum, omb. dunu, skr. dānam, alb. beve, ir. dán (thème en -u-).

Condus (et prōmus) sont formés sur coquus.

Le nom d'agent dator a subi l'influence de datus, cf. gr. δωτός (de la racine *dhē-, le nom d'agent est factor d'après facio); il n'y a pas lieu de le rapprocher de gr. δωτήρ plutôt que de δῶτωρ. — Pour expliquer les formes archaïques du subjonctif duam, duim (et aussi crēduum, crēduim, par exemple), il faut supposer que la racine *dō a admis, au moins dialectalement, un élargissement -w-. L'ombrien a pur-douitu « porricitō » à côté de purditom « porrectum », le falisque douiad « *duat ». On rapproche cypr. δωφωι (optatif) « il peut donner ». Les formes baltiques, lett. dāvā « dōnāre », lit. dovanā et davanā « don », ont peut-être le même -w-.

Sur un nom d'agent au second terme d'un composé, v. sacer-dās (*dō- de *dhō-), en face de sacrificium.

doceō, -ēs, -ui, doctum, -ere : causatif à vocalisme o (cf. monēo et mernini), « faire apprendre, enseigner »; en particulier « faire répéter » une pièce, docere fabulam = gr. διδάσκειν. Se construit avec deux accusatifs, de la personne et de l'objet : doceo pueros grammaticam, d'où doctus litteras. Ancien, usuel. M. L. 2700 (v. fr. duire, prov. dozer) et doctrina, 2711 (formes rares, savantes).

Dérivés et composés : docilis (-bilis) : docile; dociliās; indocilis; documen (archaïque) et documentum : enseignement, leçon; doctus : instruit, savant (britt. doeth); indoctus : ignorant; conductus (Plt.) : qui connaît à fond; doctor : qui enseigne; doctrix (tardif); doctrina : enseignement, science, culture scientifique ou philosophique (cf. tōnōr, tōnstrina); M. L. 2711; ir. doctiūr, britt. doethur; doctrinālis (tardif); doctilogus : qui parle avec science, éloquent (Enn.); docticanus, -ficus, -loquax, -sonus (tous rares et pot-

tiques); ēdoceō : enseigner à fond; perdoceō : même sens; dēdoceō : faire désapprendre à quelqu'un (cf. dē-dolus); condocēfaciō (Cic., Auct. b. Afr.); producoē (Hor., Ep. I 1, 55 = προδιδάσκω); doctiūs, -ās (S^t Aug.).

Pour la forme, doceō rappelle gr. δοκέω (aor. ἔδοξα) « je crois », δοκεῖ « il semble ». Il s'agit de formes dérivées, en face du présent athématique qu'attestent hom. δέκτο « il recevait », δέχμενος « recevant », ce qui explique ion. dor. lesb. δέχομαι, att. δέχομαι. Le védique a ce même thème dans dāgi (d'où dāpati, dācnoti) « il honore, il sacrifie ». En slave, il y a un dérivé desiti « trouver » dont le vocalisme radical e indique le caractère secondaire. — Le sens de lat. doceō (et de discō) est dérivé; le grec a, de même, δίδασκα, avec une valeur factitive, qui s'explique, comme dans discō, par le redoublement. Il est probable que lat. decet est aussi apparenté. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur la façon dont le sens a évolué dans doceō, d'une part, et decet (v. ce mot), de l'autre. — L'adjectif en -to doctus, par sa différence avec le type moniūs, ancien dans les causatifs, atteste que doceō s'est trouvé auprès d'un présent athématique et confirme le rapprochement avec hom. δέκτο.

dōdrāns, -antis m. : les 9/12 de l'as. D'où dōdra, -ae f. dans Ausone : boisson composée de neuf ingrédients (cf. le « punch »); d'où dōdrālis, dōdrantialis, -tārius.

Forme abrégée de dēquadrāns; pour l'abrégement, cf. dēxiāns. Les noms des fractions de l'as sont hors des règles générales de la formation des mots latins.

doga, -ae f. : sorte de vase. Emprunt tardif (Vopisc.) au gr. δογή ou δοχή, d'où dogārius : βουρροτόσι (Gloss.). V. B. W. sous douve. M. L. 2714-2715. Germ. *dōga, m. h. a. dūge, etc.

dolābra : v. dolō, -ās.

doleō, -ēs, -ui (dolitus sum attesté épigraphiquement), -itum, -ere (formes tardives doleant, doliēns) : éprouver de la douleur, avoir mal, souffrir (physiquement et moralement). S'emploie impersonnellement : Plt., Men. 439, mihi dolebit, non tibi, si quid ego stulte fecero; mais le plus souvent avec un sujet animé ou inanimé : Tér., Hap. 934, ah! nescis quam doleam; Plt., Mer. 388, animus mihi dolet; absolument ou avec un complément à l'accusatif (subjectif ou objectif) : oculus dolere, Front., Amic. 16; meum casum luctumque doluerunt, Cic., Sest. 69, 145, ou à l'ablatif, seul ou précédé de ab, de, ex. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2721.

Formes nominales, dérivés et composés : dolor m. : douleur. Ancien, usuel, panroman. M. L. 2724; dolōrōsus (tardif), M. L. 2725; et indolōris, -rius, traduction tardive de ἀνδρόλιος; indolōria f.; *indolōrāre, M. L. 4384; doliūsus (cf. pauor, pauidus, etc.), non attesté avant Cael. Aurel.; dolentia f. (archaïque, Laevius), dérivé de dolens, dont Cicéron a formé indolentia pour traduire ἀπάθεια, comme indolēns traduit ἀπαθή; -doliūm, dans le substantif plautinien cordoliūm, d'où doliūm, CIL V 1729, rimant avec gaudiūm, cf. iugium; doliūtō, -ās : être douloureux (Caton).

En bas latin, à côté de dolor apparaît une forme dolus (relaite sur le génitif pluriel dolōrum commun à dolor et à dolus?), qui est demeurée dans les langues romanes,

à côté de dolor : fr. deuil, it. duolo, esp. duelo, etc.; cf. B. W. s. u.; M. L. 2727 et Thes. s. u. dolor, 1827, 25 sqq. De dolus est dérivé un adjectif *dolōsus attesté par l'adverbe dolōsus « dolōrōsē », CIL XII 1939. Ce dolus « deuil » a éliminé dolus « ruse », pour éviter la confusion due à l'homonymie.

Rapproché ordinairement de dolō; le sens premier serait « recevoir des coups, être battu » : caput mihi dolet « la tête me bat », d'où « la tête me fait mal, j'ai mal à la tête »; cf. lugeō. Étymologie incertaine.

dōlium, -i n. : vaisseau en poterie; jarre à huile, à vin, à grains, etc. Correspond à gr. πίθος. Ancien (Caton, Plaute). M. L. 2723.

Dérivés : doliāris; doliārius; doliolium.

La matière dont est constitué le dōlium exclut, au point de vue latin, un rapprochement avec dolāre; et l'ō, du reste, fait difficulté.

Toutefois, si l'on tient compte de ir. delb « forme », gall. deler, de m. h. a. zel « pièce de bois cylindrique, billet », un rapprochement lointain avec le groupe auquel appartient dolāre n'est pas inadmissible. Il y a, du reste, un mot slave voisin du mot latin pour le sens : m. bulg. dūli, bulg. dēlva « pot de terre », le slave commun *dily rappelant le -w- de ir. delb. Le sens étant technique, on ne peut s'attendre à des rapprochements exacts permettant de poser un original indo-européen.

dolō, -ās, -āul, -ātum (dolitus dans Varr., d'après Non. 99, 15, d'après polius?), -āre : tailler, équarrir, façonner le bois, cf. Cic., Acad. 2, 101, non enim est e saxo sculpius aut e robore dolatus, puis la pierre avec la dolābre. Terme technique et concret. « Comme la manière de se servir de cet instrument consistait à donner des coups répétés, on emploie aussi le même mot dans le sens de battre vigoureusement, Hor., S. 2, 5, 22 » (Rich). Sens obscène dans Pompon. 82, dolasti uxorem (cf. molō, dēpsō, battuō), repris par Apulée dans le composé dēdolō. Ancien, usuel. Panroman (sauf portugais). M. L. 2718.

Dérivés et composés : dolābra (-brum Ital.) : hache, pic, pioche (cf. Rich, s. u. et dolātus), M. L. 2717; dolābrātus; dolābella : hachette, serpette (sert aussi de cognomen, cf. Fenestella); dolāmen (Apul.); dolātīlis (tardif); doliōrium, trad. gr. λαζωνήριον, d'où dolātōria, -ae f., M. L. 2719; dēdolō; ēdolō : dégrossir. M. L. 2828 a.

La racine a un sens technique, qui est visible dans les formations intensives du grec : δαδάλος « travaillé avec art », δαδάλλω « je travaille avec art » et dans δέκτος f. « tablette à écrire ». On a lit. dālis « part » (d'où dālyti « partager ») et v. r. doli (même sens), v. pruss. dellieis « partage » et delyks « morceau ». En celtique, il y a une forme à -o- : ir. foddlim « je sépare », à côté de delb « forme, figure ». Skr. dālati « il crève, il éclate », dalam « morceau, part ». Le sens technique apparaît dans les formes à élargissement -gh- de ir. dluiġim « je fends », v. isl. telgia « couper, tailler », lit. daigis « faux ». V. dōlium?

dolō, -ōnis m. : 1^o épieu, canne à épée; 2^o petit hennier, voile de misaine. Emprunt au gr. δόλων. Depuis Varron.

subordonnante; cf. Lex XII Tab. 6, 8, ap. Fest. 474, 16, quandoque sarpta, donec dempta erunt. Ancien, mais évité par la langue classique (ignoré de Cés., Sall., Rhét. à Hér.; Cicéron n'en a que cinq exemples dans ses premiers discours, et un, de Fin. 4, 6); et rare après le 1er siècle de l'Empire.

Renferme, comme dēnique, une particule locative, dō-, suivie de la particule -ne- et, ici, de cum ou de que (-c, cf. neque = nec), suivant les cas. L'analyse ressort de la forme parallèle ombr. ar-ni-po « dōnec », dont le premier élément est ar- « ad » (cf. quoad, osq. ad-pūd), le second ni parallèle à lat. ne, le troisième -po, répondant à lat. cum (quom).

La particule dō est ancienne; une forme dō, au sens de « vers, jusqu'à », est attestée par v. h. a. za et suo, v. angl. iō, v. sl. do (préposition avec le génitif, ancien ablatif) et da « jusqu'à », particule de coordination et de subordination, lit. da (particule indiquant l'achèvement), lett. da « jusqu'à » (avec génitif ou datif); irl. do est la forme de to avant l'accent; cf. peut-être idō-neus. Cette particule a aussi une forme *de: gr. δὲ (att. δὲ), δὲ, φύγαδε, etc. Le -da avestique est ambigu. V. dē. Pour -ni-, v. dēnique et -ne.

On rapproche parfois le second terme de quandō, dont l'analyse n'est pas faite de manière évidente.

dōnum : v. dō.

dormiō, -is, -iul, -itum, -ire: dormir (sens propre et figuré; d. cum = cubare cum). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2751. Pas de substantif; le nom correspondant à dormiō est somnus.

Dérivés et composés : dormitor, -itō (rare), -itōrius (Plin.), d'où dormitōrium, M. L. 2753; dormitō, -ās, M. L. 2752; dormitator: mot plautinien, Tri. 862, 984, sans doute : rôdeur de nuit (i.-e. « dormeur de jour ») correspondant à ἡρεπόκοτος κρηρ d'Hésiode, Op. 603; *dormiculāre, M. L. 2750; dormiscō (tardif, peut-être tiré des composés ad-, ob-); addormiō (tardif), M. L. 157; addormiscō, M. L. 158; indormiō; obdormiō, obdormiscō; edormiō, edormiscō: dormir à discrétion; évacuer en dormant; dormificō (tardif). Cf. aussi M. L. 4382, *indormentiāre; 4382 a, *indormentiāre.

Dormiō est un présent dérivé de la forme élargie, athématique *drēm-, qui survit, d'autre part, dans v. sl. drēmijō « je sommeille ». La racine se trouve ailleurs, mais toujours sous des formes élargies : gr. ἔραθον, ἔραθον, d'où δραθόνα, et, d'autre part, véd. drāti « il dort » et skr. class. drāyate (même sens), véd. nidrā « sommeil », de *drē-. Voir les observations faites sous premō et sous somnus. Pour exprimer la notion de « dormir », à l'aspect indéterminé, on a recouru à la racine *der- avec le suffixe de présent *-em-, qui indique l'aspect « indéterminé ». Ce procédé se retrouve aussi, avec le suffixe *-ye- du présent, dans v. sl. drēmijō « je dors ». Au contraire, le grec a recouru à la même racine pour indiquer l'idée de « s'endormir », en utilisant un autre suffixe, qui fournit l'aspect indéterminé : ἔραθον. Tandis que les préverbes ne jouent guère de rôle avec dormiō, le grec a ordinairement un présent καταδραθάνα. — La racine indo-européenne *swep- survit dans somnus et sōpiō (v. ces mots).

dorsum, -i n. (dorsus m. Plt., dossus, Dos(s)us, cf. dossennus « le bossu, le gros dos », polichinelle, personnage des Atellanes (la finale -ennus semble étrusque; cf. leuenna, sociennus); dossuārius « bête de somme, de bât ») : dos (horizontal), échine; dorsum dictum quod pars ea corporis deueza sūt deorsum, P. F. 60, 18; éty-mologie sans doute populaire, mais on n'en connaît pas de meilleure. Mot populaire, employé par les esclaves dans Plaute (en face de tergus, qui s'oppose à pedalis). S'applique, comme le gr. νότος (νότον), à tout objet affectant la forme d'un dos horizontal et présentant une surface légèrement convexe : dorsum uiae, dorsum nemoris (Vg.). Ancien (Plt., cinq exemples, contre quarante de tergum), usuel. Panroman. M. L. 2755; B. W. dōs.

Dérivés et composés : dorsuālis (dorsālis, dorsānus tardifs) : dorsal (tardif). Comme dossuārius, sans doute fait d'après les dérivés tirés de thèmes en -u-, type ossuārius; Dos(s)uō, CIL I² 270; dossuōsus (Sol.), exdorsuō, -ās : fendre le dos d'un poisson; éreinter, échiner (Plt.). Cf. aussi M. L. 7146-7147, *rēdōssiāre, rēdōssiū; 2126, *condorsum.

dōs, dōtis : v. dō.

dosinus, -a, -um : gris cendré. Épithète de la robe des chevaux, attestée en bas latin (Isid., Gloss.), d'origine germanique. M. L. 2755 a.

draeō, -ōnis m. : 1^o dragon; 2^o serpent (poétique); 3^o étendard (époque impériale). Emprunt latinisé au gr. δράκων, -οντος qui existe également en transcription; gén. dracontis, acc. draconem. M. L. 2759; passé en germanique : v. h. a. trahho « Drache », de draeco (App. Probi), etc., et celtique : irl. drac, britt. draig.

Dérivés : dracunculūs : 1^o petit dragon, 2^o poisson venimeux, 3^o couleuvrée (?); dracōnārius : porte-étendard (Vég.); dracontārius : collier en forme de serpent; dracōnīgēna (poétique), etc. Cf. M. L. 2760. V. fr. draoncle « abcès, tumeur ».

draeōma = τράχωμα (Orib.).

draeuma, -ae f. : drachme. Emprunt oral, ancien au gr. δραχμή, usité dans la langue des comiques; pour l'épenthèse de u, cf. Alcumēna.

Dérivé : drae(h)umissō, -ās (Plt.). — Dérivé tardif et savant : drachmālis (Cass. Fel.) et drachmeus. Passé en gotique : drakma (savant).

drappus, -i m. : chiffon. Mot bas latin (Orib., Vie de St Césaire, Not. Tir.), peut-être gaulois; cf. les noms propres Drappo, Drappus, Drappes, Draponus. M. L. 2765; B. W. drap.

draucus, -i m. : pédéraste (Martial). Glossé καταπύργη. H y a un nom propre Draucus, -a; celtique?

drauoca, -e personacia, lappa » (Gloss.). Sans doute gaulois. Mais bret. draoch, gall. drewg semblent provenir du latin.

drōnsō, -ās, -āre : crier (en parlant du cygne); drōnsiō, -ās (Gloss.). Mot imitatif, attesté seulement depuis Suétone. Peut-être emprunté au gaulois?

drindrīō, -ire (et d(r)indrō, -ās) : belotter (cri de la belette). Mot imitatif (Suét.). Cf. didintriō, mintriō.

dromeda, -ae et dromedārius, -i m. : dromadaire (tardif; Vop., Vulg.). Adjectif dérivé du gr. δρομάς que la langue littéraire transcrit par dromas, -adis (T.-L., Q. Curt.), qui s'applique à l'animal (d. camelus) et aux soldats chameliers (καμηλάτης, καμηλοβάτης). L'all. Dromedar vient du français.

dromō (dromūs), -ōnis m. : vaisseau ou barque très rapide (cf. leuand). Emprunt tardif au gr. δρόμων « coureur ». Demeuré en v. it. dromone > fr. dromon. M. L. 2776.

Dérivé : dromōnārius.

drosea, -ae f. : oiseau chanteur (Anthol. 762, 11). Sans doute germanique.†

druidēs, -um (Cés.) et druidae, -ārūm (Cic.) m. : druides; druias (dry-), -adis et druis, -idis f. : druidesse (Lampr., Vop.). Mot gaulois.

drungus, -i m. : dronge, bataillon (Végèce). Mot étranger, sans doute celtique (irl. drong).

drūps (druppa), -ae f. : olive qui commence à brunir. Sans doute de gr. δρύπερα, accusatif de δρύπη, doublet de δρυπετής « qui mûrit sur l'arbre ».

*dubenus : apud antiquos dicebatur, qui nunc dominus, P. F. 59, 2. Sans autre exemple et sans doute corrompu.

dub-; dubō, -āre; dubitō, -ās; dubius, -a, -um. Un verbe simple dubō est attesté dans la glose dubat : dubitā, P. F. 59, 1. Dubō semble être le dénominatif d'un adjectif *diu-bho-s formé de la racine *du- de duo, cf. du-(plez), comme probus est tiré de *pro-bho-s. A dubō se rattache l'adjectif dubius formé comme lūdius de lūdō, sciūs de sciō, etc., proprement « partagé entre deux idées », Vg., Ae. 1, 218, spemque metumque inter dubii, seu uisere credant | siue extrema pati, puis « douteux, incertain, hésitant », « d'issue incertaine » et par euphémisme « critique ». Cf. le sens de « craindre » pris par dubitō dans les langues romanes (fr. re-douter, prov. dohtar, etc.; v. Löfstedt, Eranos XLIV 350, et B. W. sous douter; Benveniste, Word, 10 (1954), p. 254, qui compare gr. δέος, etc.). Ancien, usuel. Subst. n. dubium : doute, d'où dubiosus (Gell.). Cf. aussi addubānum : dubium, dans P. F. 20, 4; dubietās (rare et tardif, trad. de ἀμφιβολία, ἀμφισβήτησις); indubius (époque impériale); dubitō, -ās : être partagé entre deux possibilités (dubiāre utrum... an, ne... an, etc.), douter, d. an; se demander si; dans les phrases négatives ou interrogatives, nōn dubiō quā; cf. M. Leumann, Gnomon, 9, 239. Fréquentatif qui a remplacé le simple à l'époque historique et a fourni de nombreux dérivés : dubitātō f. (usuel, classique), -ior (rare, tardif), dubitābilis (Ov.) et indubiābilis = ἀνομφισβήτητος; dubitātus; dubitātum, dubitānter et indubiānter, etc.; indubiātus (époque impériale). Ancien, usuel. M. L. 2781. Composés : ad-, indubiō (Vg.). Pour la formation et le développement de sens, cf. got. zweifls, all. zweifel.

ducēnī, -na, -nārius : v. ducentī sous centum.

dux, dūcis m. et f.; dūcō, -is, dūxi, ductum (ces deux dernières formes avec ū d'après Priscien, GLK II 166, 20); toutefois, l'ū dans dūxi ne peut être que secondaire et analogique de dūctus, où le degré zéro est normal; on lit, du reste, adouzei, CIL I² 2438, et l'it. con-

dussi suppose un ū), dūcere; -dūcō, -ās, -āul, -ātum, -āre : formes alternantes de la racine *deuk-/dūk-. Dux de *duk-s, mot racine comme -spez de *spec-s dans auspez; -cen dans tubi-cen « conducteur, meneur, guide, chef (d'armée) », etc. Ancien, usuel, classique. M. L. 2810. Dūcō (dont l'ancienne diphtongue est attestée par des graphies comme abdouci (CIL I² 6, épithape de L. Cornélius Scipion) veut dire « tirer à soi, conduire, mener »; il est en parallèle avec sequor, e. g. Plt., Ba. 406, quo sequar? quo nunc ducis me? Comme agō « pousser », auquel il s'oppose, c'est un ancien terme de la langue pastorale; le dux marche en tête du troupeau; dūcō, -ās (usité seulement en composition) est le duratif de dūcō, -is; cf. edūcō, -ās « élever » (un enfant) et edūcō, -is « faire sortir ». Dūcō s'est employé au figuré dans de nombreuses acceptions pour désigner tout ce qui se rapporte à l'idée de « conduire, tirer sans discontinuité » : dūcere aquam « amener de l'eau », d'ou aquae ductus, etc., dūciculus « robinet », mot de très basse époque, demeuré dans les langues romanes : fr. doizil, douzil, M. L. 2786; d. lineam filum, tēlum; d. mūrūm « allonger (d'où construire) un mur »; d'où métaphoriquement d. carmen (à côté de dēducere), d. bellum « faire traîner la guerre », d. spīritum; d. sannōs; d. pōcula; d. aetātem (cf. agere), diēs, noctem; d. ratiōnēs « allonger ses comptes »; d'où absolument dūcere « compter, estimer », construit comme absummare : magni, parū dūcere et devenu, comme lui, synonyme de putāre « penser, tenir pour », aliquem uirum dūcere. Enfin, de dūcere uxōrem domum « emmener l'épouse chez soi, se marier (en parlant d'un homme) », on tire par abréviation dūcere dans le même sens. En ce sens, dūcō a remplacé l'ancien *wedh- « conduire » et, en particulier, « emmener la fiancée », qui a survécu en italo-celtique et qui est encore attesté en celtique : gall. dy-weddiō « épouser ». Dans la langue familière, dūcere prend le sens de « tromper », comme les composés indūcere, sēdūcere, circum-dūcere (cf. le fr. familier « mener », « faire marcher »). Synonyme aussi de condūcere « engager, louer ». Usité de tout temps. Panroman (sauf portugais). M. L. 2785.

Dux figure comme second terme de composé dans redux (et reddux, cf. reddūcō) « qui revient, de retour »; trādux, -ucis m. : sarment de vigne qu'on fait passer d'un arbre à l'autre. M. L. 8833 et 8832, *tradūcūlus.

À l'époque impériale, dux s'est spécialisé pour désigner à la fois une magistrature militaire et un titre de noblesse. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés tardifs dūcālis, dūcātor, -trix et dūcō, -ās (sans rapport avec dūcō de educō; v. ce mot); dūcāsus, -ūs = ἡγεμονία (Suét.). Panroman, sauf roumain. M. L. 2783; dūciānus.

Dérivés en duct- : ductus, -ūs (ū) m., ductiō : fait de mener, de conduire, d'amener (aquae ductus), M. L. 571. Il est à noter que Cicéron dit ductus aquarum là où Vitruve dira ductio aquarum (cf. l'opposition entre ital. doccia, M. L. 2788 a, B. W. douche, et v. fr. doit de ductus, M. L. 2789). Ductiō est rare et apparaît seulement à l'époque impériale dans des écrivains techniques (Vitruve, Gelse, Digeste). Ductus est, au contraire, ancien et usuel; cf. ductū auspicūque; de même les composés conductiō, circumductiō, dēductiō, etc. (Cicéron, Plaute). Sur cette opposition, cf. Meillet, BSL 25, 138; ductum, M. L. 2789.

ductor : guide, chef. Mot de style noble, traduit dans la poésie épique le gr. ἡγεμών; ductilis (langue impériale) : qu'on peut conduire ou tirer; malléable. M. L. 2788; ductim, adverbe; ductarius : qui sert à tirer (Vitrave); subductarius (Caton).

Fréquentatif : ductō, -ās (archaïque et postclassique), même sens que dūcō, et aussi « séduire, tromper ». M. L. 2787. De là ductiō, -ās (Plaute).

Composés de dūcō, -is : abducō = got. af-tiuhan et, pour le sens, gr. ἀνάγω « emmener, éloigner, faire sortir » et « dériver, détourner »; quelquefois avec idée de violence ou de séduction. Don., Ad. 259, ducimus uolentes, abducimus inuitos; Sén., Ben. I 9, 4, nemo uozorem ducit nisi qui abduxit; abductiō (langue de l'Église, iv^e siècle); adducō = got. at-tiuhan : tirer à soi, amener, M. L. 160; conducō, transitif et absolu : α) transitif 1^o conduire, mener ensemble, réunir, contracter (συνάγω); 2^o engager, louer (μισθῶ; cf. locāre sous locus); 3^o dit d'abord des hommes : c. operāriās, coquās; joint à cōgere par Cic., Tull. 27, si quae familia... et homines aut seruos aut liberos coegisset aut conduxisset. Appliqué ensuite aux choses : c. domum, aedēs, etc. De là conductus, -i, conductum, -i n.; β) absolu, 3^o personne singulier et pluriel « se rencontrer avec, convenir à » (= congruit, conuenit). Plt., Ba. 56, huic aetati non conducti... latebrosus locus. Cf. le sens de dūre en vieux français. Panroman, sauf romain; mais le sens montre que, comme dans le cas de *com-mandāre remplaçant commendāre, le mot roman ne continue pas le mot latin ancien et résulte d'une combinaison de cum- et de dūcō à basse époque. Cf. M. L. 2127 et 2128, conductum. Dérivé : conductibilis (Plt.; Tri. 55) = ūtibilis, ūtilis. Le dérivé conductiō reflète les sens multiples du verbe. Il signifie : 1^o location, louage; 2^o traduit dans la langue de la rhétorique, συναφορισμός; 3^o dans la langue médicale, συναγωγὴ « contraction ». Autres dérivés : conductor « locataire », conducticius, conductiela.

dēducō : emmener; tirer de haut en bas (les fils), d'ou « filer » et, par suite, « composer » (un poème); « retirer, réduire; faire descendre, baisser »; d. uocem, d'ou dēducta uox. Dérivé : dēductiō : action d'emmener; diminution, déduction.

diducō : emmener de côté et d'autre; séparer, diviser, disperser.

ēducō : mener au dehors, faire sortir, élever (cf. educus et editus); quelquefois pris dans le sens de educāre.

indūcō : 1^o mener, conduire dans. De là animum ou in animum inducere « se mettre dans l'esprit » (avec l'accusatif ou une proposition infinitive), animum inducere ad « amener son esprit à »; 2^o en langue de théâtre : introduire un personnage sur la scène; par suite, « représenter »; 3^o mettre sur, couvrir, enduire : i. postēs pice, i. coria super laterēs, i. uariās plūmās (Hor., A. P. 2); souvent confondu dans cet emploi avec indūere; 4^o tirer une ligne et « biffer »; 5^o tromper, mettre dedans (cf. circumducō et inconciliō). M. L. 4383. Outre les sens du verbe, le dérivé inductiō a servi à traduire des expressions techniques du grec : επαγωγή, induction logique; personarum ficta inductiō = προσωποποιησις; erroris inductiō = ἀποκλήνησις. Pour inductilis, v. M. L. 4384.

intrōducō; obducō (sens spécial : couvrir; cf. operiō, officio); perducō, M. L. 6405 a; prōducō : produire, prolonger; prōductiō; redducō (redd., e. g. Lucr. I 228) :

ramener, réduire, M. L. 7149; sēducō; subducō, M. L. 8355; trāducō : mener au delà; faire passer; donner en spectacle; traduire. M. L. 8834.

dūcō a un correspondant exact dans le verbe germanique signifiant « tirer », représenté par got. tiuhan « ἔγερν »; il y en a une forme expressive dans v. h. a. zuckan « tirer vite » et peut-être dans l'intensif grec θαυδύσσοσθαι : θαυεσθαι, Hes.; gall. dygaf « je traîne » repose sur *dukō; v. J. Loth, Rev. celt., 20, 79. Le verbe a eu sans doute quelque chose de populaire (mais non en latin, cf. dux); l'albanais a nduk « j'arrache (les cheveux) ». Des deux racines *medh- et *deuk- signifiant « conduire », le celtique a gardé surtout la première et le latin la seconde. — M. H. Pedersen, Vergl. Gr. d. kelt. Spr., II, p. 475, envisage la possibilité que *deuk- soit un juxtaposé d'un préverbe *d- et de *euk-; cf. ad in fine.

L'emploi du nom racine dux simple avec valeur de nom d'agent est exceptionnel (cf. cleps et rex). Le germanique n'a, comme on l'attend, qu'un type composé. v. angl. heri-togo, v. h. a. heri-zogo « chef d'armée ».

dūdum adv. : autrefois, depuis un certain temps, spécialisés ensuite dans le sens de « il y a longtemps, depuis longtemps ». Désigne encore dans Plaute un moment peu éloigné aussi bien qu'un passé lointain; ainsi ut dūdum « aussitôt après que », Au. 705; le sens est équivoque dans une phrase comme Am. 683, sic salutes atque appellas quasi non dudum uideris « comme si tu ne m'avais pas vu tout à l'heure » ou « comme si tu ne m'avais pas vu de longtemps ». Surtout employé dans les locutions haud dūdum (archaïque, perdidum, Plt., Sti. 575), iamdūdum, quamdūdum. Le mot a une couleur ancienne. Cicéron et Virgile l'emploient, mais non César ni Salluste. Disparaît à l'époque impériale, tandis que iamdūdum continue à vivre à côté de iampridem. Non roman. — Sur diū considéré comme résultant d'une contamination, v. ce mot.

Il semble impossible de ne pas reconnaître dans dum une forme enclitique de la particule dum et, quant à dū-, de ne pas rapprocher dūrāre au sens de « durer ». Il y a, en effet, un groupe de mots indo-européens indiquant la longue durée : arm. tew « durée », hom. δῆλον (ancien δῆφρον) « depuis longtemps » correspondant à arm. erkar « long » (en parlant du temps), de *dūrā-, gr. δῆν (ancien δῆφν) « depuis longtemps », v. sl. davi « depuis longtemps », davnū « ancien »; i.-ir. dū-ra « loin, lointain »; hitt. tuwa « loin », tuwala-, de *dūrā-lo « lointain »; cf. Benveniste, BSL 33, 142.

duellum : v. bellum.

dui- : v. duo et bi-.

duim : v. dō.

dulcis, -e : doux au goût (par opposition à amārus : Publ. Syr. 144, dulce etiam fugias fieri quod amarum potest). Par extension, « doux » dans tous les sens de l'adjectif, au physique et au moral, comme gr. γλυκύς, γλυκερός, dont il est synonyme. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 2792; B. W. s. u.

Dérivés : dulcia n. pl. (tardif) : douceurs, sucreries; d'ou dulciarius; dulcior, -iorum (Apul.); dulciculus; dulcēdō; dulciūs (très rare; anté- et postclassique);

dulciūdō (rare); dulcor m. (tardif), M. L. 2793. Ces deux derniers créés d'après amāriūdō, amāror; dulciāmen (Diosc.); dulciūtus (Gloss.). De dulcor a été tiré dulcōr, -ās (langue de l'Église); dulcō, -ās (bas latin), M. L. 2791; ēdulcō (rare) : adoucir; indulcō, M. L. 4384 a; dulcēsco, -is : s'adoucir.

Quelques composés poétiques en dul(-) sur le modèle des types grecs en γλυκω-; dulcifer (Enn.), dulcicidus = γλυκώπιος, dulciloquus, dulciorloquus (Lae-vius), dulcirādic (Diosc.) = γλυκώριζα, dulciucus = μελιούκος.

On est tenté d'établir un rapport avec gr. γλυκύς « doux », γλευκός « vin doux », en admettant que γλυκός reposerait sur *dluku- et qu'il y aurait eu assimilation. Hypothèse non vérifiable. Pas d'autre rapprochement.

dulgo, -ere : livrer en repréailles, mot de la loi Salique, sans doute d'origine germanique; v. Thes. s. v.

dum (dunc, époque impériale, d'après tum, tunc) : particule temporelle marquant la simultanéité de deux actions qui se déroulent. S'emploie :

1^o Sans valeur subordonnante (cf. Ernout-Thomas, Synt. lat.², p. 370). Se trouve avec ce sens dans des phrases corrélatives, cf. Quint. 9, 3, 16, Catullus in Epithalamio (62, 45) : dum inuupta (intacta, codd. Cat.) manet, dum cara suis est, cum prius dum significet « quoad », sequens « usque », où il n'y a peut-être qu'une imitation du gr. ἕως... ἕως. L'exemple d'emploi isolé de dum qu'on cite dans Plt., Ru. 779, ne peut être retenu, le texte, conservé seulement par l'Ambrosien, étant lacunaire et incertain. Dum subsiste encore comme second terme des composés : dū-dum « pendant ce temps » et « de temps en temps », nōn-dum « pas encore » (et nē-dum) uix-dum. Se joint souvent comme enclitique soit à des adverbes ou à des mots exclamatifs, soit à des impératifs : aegedum, abidum, circumspiciam (cf. le ἔγε δῆ grec), ehodum, primum dum (= πρῶτον μὲν ou δῆ), quidum, etc., comme particule de renforcement définie par le glossaire de Placide, dum aduerbium hortantis est, analogue au gr. δῆ, au fr. donc dans « donne donc », etc. (cf. dunc dans les langues romanes, M. L. 2795 : la forme dunc est attestée épigraphiquement à basse époque, CIL III 1903, 8; 14406 a, CE 619, 2; 1305, 2; 1549, 10, avec le sens de « pendant que »; elle est évidemment construite d'après tum, tunc) ; le type fr. donc doit résulter d'une contamination avec tunc ou être issu de dum-que?

2^o Avec valeur subordonnante « dans le temps, tout le temps que » et, de là, « jusqu'à ce que ». Dans le premier sens, dum est suivi régulièrement de l'indicatif présent, quel que soit le temps de la proposition corrélatrice, pour marquer le déroulement simultané de l'action : dum haec geruntur, Caesari nuntiatum est, Caes., BG 1, 46, 1. Toutefois, cette syntaxe tend à s'oublier et dum peu à peu arrive à se construire comme cum, dont il est voisin par le sens : dum haec in Apulia gerebantur, Samnites... urbem non tenuerunt, T.-L. 10, 36, 16 (le premier exemple de cette construction est sans doute dans Cic., p. S. Rosc. Am. 91; v. Landgraf ad l.); à basse époque, on trouve même dum pour cum, cf. Thes. V 1, 2218, 40; 2229, 20. — Dans le sens de « jusqu'à ce que », dum est suivi de l'indicatif ou du subjonctif de

volition ou de possibilité, suivant la nuance que veut exprimer l'écrivain (cf. priusquam). — Enfin, dum s'emploie dans le sens dérivé « pourvu que »; dans ce cas, il est souvent accompagné de modo : dum modo. Ancien, usuel; v. E. Löfstedt, Z. Ursprung u. Gebrauch d. Partikel dum, Strena Philol. Vpsal., 1922, 408 sqq.; Brunner, Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion dum, Tübingen, 1936. — Demeuré dans les langues romanes, soit sous la forme dunc, de *dumque, v. B. W. donc (panroman, sauf roumain), soit uni à interim, cf. ital. (d)omente, v. fr. (en)dementres, cf. dum interim, M. L. 2794. — Sur bas lat. dunc, v. W. von Wartburg, Franz. etym. Wört., sous dunc.

On peut se demander si dum ne serait pas formé comme tum et cum; alors on rapprocherait -dam dans quidam, -dem dans idem. Mais -dam et -dem n'ont pas d'étymologie. D'autre part, on n'explique pas ainsi la notion de durée qui est essentielle à dum. Ceci conduit à envisager la possibilité d'un lien avec la racine qui indique la durée dans dūdum (où dum figure, du reste, comme second terme) et dūrāre : v. dūdum.

dum-taxat (avec assimilation duntaxat) : particule limitative formée de la réunion de dum et d'un subjonctif d'un verbe *taxō désidératif de tangō (cf. uisō, uideō). Proprement « jusqu'à ce qu'il puisse toucher » (peut-être d'abord en parlant de la balance, v. Thes. s. u.), c'est-à-dire « jusque-là », « seulement », « en n'allant pas plus loin » (avec valeur restrictive, comme tenus). Avec subordination : « dans la mesure où » (Lucr. 2, 123). Les deux éléments sont encore séparés dans la loi de Bantia, CIL I² 582, [quae] uolet dum minoris partus familiaris taxat, liceto; cf. Festus 288, 34, cum quis uolet magistratus multare, dum minore parti familiaris taxat. Ancien et classique, mais rare; sous l'Empire, surtout employé dans la langue du droit ou dans des expressions artificielles et archaïques, comme si dumtaxat = si modo, Gell. 1, 13, 6, etc. Non roman.

dūmus, -i m. : ronces, broussailles. Ancienne forme dūsmus d'après P. F. 59, 3 : dūsmo (l. dusmoso?), le dūsmum, incultum des Gloss. peut provenir de Festus, dūsmo in loco apud Liuium (frag. 39), significat dumosum locum. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : dūmētum (ductectum quasi dūmicitum d'après P. F. 59, 6; la forme dūmectum est analogue des autres dérivés où le suffixe s'ajoutait à la gutturale du thème, comme saliectum, cārectum, fructectum; cf. lumecta, (h)umecta, rūdecta, uirecta) : ronceraie; dūmōsus; dūmicola f. (Avien, d'après siluicola); dūmālis (Mart. Cap.); dūmescō.

On compare irl. doss « buisson » (douteux d'après H. Pedersen, V. Gr. d. kelt. Spr., I, 56) et m. h. a. zūssach « broussailles », v. h. a. zir-zūssōn « débroussailler ».

dūme : v. dum.

duo, duae, duo : deux. Ancienne forme de duel, qui a tendu à prendre la flexion du pluriel. Duo sert pour le masculin et le neutre; la forme duae est sentie comme pareille au type illae, bonae, etc.; la langue vulgaire a créé un masculin dui et un neutre dua, cf. Quintilien I, 5, 15. Le génitif duarum a tendu à remplacer un plus ancien duom, duum, l'accusatif duos, un ancien duo identique au nominatif. A basse époque, enfin, duo tend à

devenir indéclinable (comme il l'est déjà en grec chez Homère). Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 2798. *Duo* figure dans *duodecim* et, sous une forme réduite, dans *dūcenti*, -ae, -a (cf. *trēcenti*), M. L. 2799 et 2784. Cf. aussi *dubō*, *dubius*.

Dérivés et composés : *duālis* : duel. Adjectif sans doute créé par Quintilien (cf. Inst. Or. 1, 5, 42) dans l'expression *duālis numerus*, qui traduit *δουάκις ἀριθμός*. De là, à basse époque, *duāliūtas* « le nombre deux » (= gr. *δωδέ*). Cf. *plūralis*, *plūraliūtas*.

dubius : v. ce mot.

duplex : plié en deux (se dit d'une étoffe, d'un vêtement) ; divisé en deux ; double ; cf. *simplex*, *triplex*, etc. ; pour le second élément du composé, v. *plicō* sous *plectō*. S'emploie aussi en poésie, comme gr. *διπλοῦς*, avec des créés qui vont par paires : *duplicēs oculi*, *duplicēs palmae*, emploi où il finit par être un substitut de *duo*. Au sens moral, « ambigu » et « fourbe ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *dupliciter* ; *duplicārius* m. « soldat qui reçoit double solde » ; *duplicō*, -ās, M. L. 2801 (surtout roumain ; les autres langues romanes ont des représentants de *duplāre*) ; *duplicatiō* (latin impérial), mot savant qui a pris différentes acceptions techniques et a servi, entre autres, à traduire le gr. *ἀνάδιπλασις* ; *duplicātor* (Sid.) ; *conduplicō* (cf. *congemino*) ; *duplicūtas* (Tert.) ; *duplicūārius*, *διμοιρτής* (Gloss.) ; *duplicāmen* (Diosc.).

duplus, -a, -um : double, M. L. 2802 ; v. ir. *diabul*. Cf. *triplus*, etc. Substantivé : *duplum* et *dupla* « le double » ; *dupliō* : le double (cf. *iāliō*). Attribué aux *antiqui* par P. F. 58, 14. Se trouve dans la loi des XII Tables. Sert aussi à traduire *διπλασιών*, le double du nombre parfait (six), c'est-à-dire « douze » ; *dupliās* (Gloss.) ; *duplō*, -ās : doubler ; *duplātiō* (Dig.). Appartient au latin juridique ; la langue classique dit *duplicō*. Panroman, sauf roumain. M. L. 2800 ; *duplāris*, -rius.

dupondium, -i n., *dupondius* m. (et *dī* ; pour le second terme du composé, cf. *pendō*, *pondus*, *pondō*) : 1° *dupondius*, monnaie valant deux as ; 2° mesure de deux pieds. Dérivé : *dupondiārius* (*dī*-).

On ne peut déterminer si lat. *duo* représente un ancien **duwō* répondant à gr. *δωο* et à arm. *erko-*, de *erko-tasan* « douze », ou si l'*ō* est abrégé de *ō*, d'après la tendance des mots iambiques, comme dans *ego*, *bene* (de **egō*, **dwenē*), cf. véd. *d(u)wā*, hom. *δωο*, v. sl. *dūva*, lit. *dū*, arm. *erku*. Ce qui ferait préférer la première hypothèse, c'est que, comme gr. *δωο*, lat. *duo* n'a pas de formes distinctes pour le masculin et le neutre (à la différence de l'indo-iranien, du slave, du baltique, etc.). — Le nominatif féminin *duae* est superposable au nominatif-accusatif ducl, véd. *d(u)wē*, v. sl. *dūwē*, lit. *dūi*, sans doute ir. *dī* (v. H. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, II, § 470, p. 120 sqq.). Compris comme un nominatif, il a entraîné un accusatif *duās*. — L'extension des formes de pluriel qui se développe en latin à l'époque historique et qui a pleinement abouti en roman est complète déjà en ombrien : nom. masc. fém. *dur*, acc. fém. *tuf*, nom.-acc. neutre *tu va*, dat.-abl. *tu ves*, *tu ver*, *duir*. — Là où, comme en latin, la catégorie du duel a disparu, apparaît la tendance à donner à « deux » une flexion de pluriel.

Pas plus en latin qu'ailleurs, l'ordinal de « deux » n'est tiré de la racine du nom de nombre ; on se sert d'*alter*, qui a remplacé d'autres mots (v. *iterum* et *ceterum*). — Un autre substitut des anciens adjectifs indiquant l'opposition de « deux » est *secundus*, adjectif en -*undus* en face de *sequor*.

L'adverbe signifiant « deux fois » repose sur une forme à **dw-* initial, tandis que *duo* repose sur un ancien **duwō* ; *bis* répond à skr. *doiḥ*, av. *biš*, gr. *δίς* ; v. *bi* et *bi*.

Au premier terme de composés, l'ancien **dw-* est représenté par lat. *bi-* ; v. ce mot. — Le type *du-* de *duplex*, et sans doute de *dubius*, se retrouve en ombrien dans : *tu pler* « binis », *dupla* « binās », en face de lat. *duplus*, *tu plak* (acc. sing. n.) en face de *duplex*, *du-pursiu* « bipedibus » et dans le dérivé *duti* « iterum ». Hors de l'italique, on cite seulement lette *du-celes* « voitures à deux roues » ; mais on ne voit pas comment s'expliquerait *du-* s'il n'est pas ancien ; du reste, l'*i-* de **dw-* n'est pas radical, non plus que celui de *tri-* (lat. *trēs*). Jules Bloch a fait remarquer que, dans l'Inde, on lit *dupada-* « bipède » chez Asoka et *dujihva-* « qui a deux langues », etc., en pali.

duouir (*duum-*), -i m. Le singulier est tiré du pluriel *duo uiri* ; le doublet *duumuir*, de la forme de génitif *duum uirum*. On a dit d'abord *duum uirum arbitrātū* ou *iudiciō*, puis *duumuirī* et *duumuir*. Le procédé de formation s'est étendu aux désignations d'autres magistrats : *triumuir*, alors que Caton disait encore *si trium uirum sim* « si j'étais des très uiri » ; *quinqueuir*, *decemuir*, etc. Cf., de même, *sexprimus*, *nōngentus* et gr. *δεκάπρωτος*, et Wackernagel, *Vorles*. I 90.

Dérivés : *duumuirātus*, -ūs m. ; *duumuirālis*, -iūs (Cod. Théod.) ; *-uirālicius* (Inscr.).

duplex, **duplus** : v. *duo* et *plectō*.

dūracinus : v. *dūrus*.

dureō (*durgō*), -ōnis m. : 1° sorte de navire ; 2° poisson de mer = *δέρκων*, Isid., Orig. 19, 1, 10.

dureta, -ae f. : sorte de baignoire en bois. Mot espagnol d'après Suét., Aug. 82, 2 ; peut-être celtique. Le gr. *δρωτή* est loin.

dūreus, -a, -um : ligneus. Transcription de *δοράκος*, cf. *dūrateus*, dans Lucr. 1, 476.

durgō, -ōnis m. : = dorcas (Itin. Anton.). Peut-être même mot que *durcō*.

dūriō, -ōnis m. : sorte de mime ; joint à *turpiō* et à *sanniō* par Mar. Merc., Subn. 4, 3. De *dūrus* « à la tête dure », cf. *dūricorius*, ou de *Δρωπών*?

dūrō : v. *dūdum* et *dūrus*.

dūrus, -a, -um : dur. Sens physique et moral « dur au toucher » et « dur de cœur, à la tête dure ». Subst. n. *dūrum* (sc. *lignum*) « bois dur » ; *dūra* pl. « duretés, épreuves ». Ancien, usuel. M. L. 2808 ; et celtique : ir. *dúr*, brit. *dur*.

Dérivés : *dūrīter* (sans doute d'après *crūdēlīter*), ancien, usuel et classique ; *dūrē*, rare et plus récent, cf. Thes. V¹ 2313, 11 sqq. ; *dūritia* (-iēs), usuel, M. L. 2806 ; *dūritās* (rare, Cic.) ; *dūritiōs* (archaïque) ; *dū-*

riusculus (très rare) ; *dūriōsus* : *perdūrāns* (Gloss.) ; *dūrēō*, -rēscō (tardifs) ; *dūrō*, -ās : durcir, endurcir. Sens transitif et absolu ; cf. Lucr. 5, 1360, *atque opere duro durarent membra manusque*, en face de Vg., B. 6. 35, *tum durare solum et discludere Nerea ponto/coeperit*.

Ce dénominatif de *dūrus* doit être, à l'origine, différencié de *dūrō* « je dure », qui semble appartenir à la même racine que *dū-* que l'on a dans *dū-dum*. Mais la parenté des concepts « dur » et « qui dure » a dû favoriser la confusion ; souvent *dūrāre* « durer » s'oppose à des mots indiquant la liquéfaction, la putréfaction : cf. Lucr. 3, 337, *[corpus] neque post mortem durare uidetur*, en face de 342, *[artus] pereunt... conqueputrescunt*, etc. C'est au sens de « durer » que se rattache des emplois comme Plt., Mi. 1249, *durare nequeo/quin eam intro*, et le sens de « endurer », e. g. Vg., Ae. 8, 577, *patior quemuis durare laborem*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2805. Germanique : v. sax. **dūrōn* « dautern ».

A *dūrō* se rattachent : *dūrābilis*, -bilīūs (époque impériale) ; *dūrāmen* (Lucr.) ; *dūrāmentum* « vieux bois de la vigne » et « callosité » (Mul. Chir.) ; *dūrētum* (Gloss., cf. *apretum*) ; **dūranīō* « durillon » M. L. 2804 et *dūrāniolus* ; *edūrus* : très dur (Vg.) ; *edūrō*, -rēscō ; *indūrō*, *indūrēscō* (époque impériale), cf. M. L. 4386 et 4387 ; *obdūrō*, M. L. 6011 (et **abdūrō*), *obdūrēscō*, *obdūrēfaciō* ; *per-*

dūrō ; *dūracinus*? : qui a la chair adhérente au noyau, dur. Épithète appliquée à certains fruits (*cerasea*, *persica*, *ūua*). Les Latins y voyaient un composé de *dūrus* + *acinus* et ce serait une traduction de *σκληρόσαρκος*, -κοκκος, cf. *dūricorius* (Cloat.) ; l'explication par nom de la ville *Dyrrachium* (ancien **Duracium*), cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 232 sqq., est peu vraisemblable. Ancien (Caton) ; M. L. 2803. Autres composés : *dūribarbus*, -bis (Vindic.), *dūribuccius* (Gloss. Ansil.), *dūricors*, -cordius, -cordia (tous tardifs, langue de l'Église, cf. *σκληροκόρδιος*), *dūricorius*, *dūripēs* (= *σκληρόπους*) (Gloss.). — Sur *obdūrāre* « boucher », dû peut-être à une confusion tardive avec *obturāre*, v. Niedermann, *Emerita* XII (1944), p. 74.

Pour *grīdūrius*, v. *ōs*.

Aucune étymologie sûre. Osthoff, *Et. Parerga*, 111 sqq., a supposé une forme dissimilée de **dūrōsus* et rapproché skr. *dārundh* « rude, fort », ir. *drōn* « solide », lit. *drūtas* « fort, solide », gr. *δρῶν* « ἰσχυρόν, Ἄργεϊος », Hes., et *δρῦς* « arbre, chêne » (v. Benveniste, *Word*, 10 (1954), p. 258). Pas d'autre exemple de cette dissimilation peu vraisemblable.

dusius : *daemon immundus, incubus*. Gaulois, d'après St Aug., Ciu. D. 15, 23 ; Isid. 8, 11, 103.

dux : v. *dūcō*.